

Chris Humbert

Livre  
d'Or  
des Enfants  
de  
Boissède

Toulouse, février 2020



Cette étude est mise à disposition selon les termes de la licence

« <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/> »

Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0  
International

# BOISSÈDE

Pour les besoins d'une autre étude, j'ai dû me procurer le *Livre d'Or de la Faculté de droit de Toulouse*, Une fois cette étude faite, j'ai eu l'idée de recenser dans cet ouvrage les personnages originaires du Savés.

Notre région de prédilection n'est pas très riche en hommes de loi, je n'en ai trouvé qu'un, Henri Marie Charles FUSIÉ, né en 1893 à Boissède. Ce petit village n'ayant pas fait, jusqu'ici l'objet de travaux de ma part, j'ai donc décidé de m'y atteler et de réaliser, comme pour Castelnau-Picampeau, les recherches nécessaires à l'établissement de ce Livre d'Or.

Je ne reviendrai pas sur la méthode utilisée, elle est identique celle de mes autres études : j'ai tenté de récolter le maximum de documents tant sur le site des Archives départementales de la Haute-Garonne que dans le site de la BNF, Gallica. Il y a eu peu d'essais publiés sur Boissède, aussi vais-je essayer, avant de venir au sujet principal de ce travail, de planter le décor.

\*  
\* \*

Le 15 avril 1885, Baptiste Cointre, l'instituteur de l'époque, mettait un point final à la monographie du village qu'il avait rédigée comme ses collègues de tout le pays. Il débute par la *Situation Géographique* :

La commune est très bien située sur une petite hauteur ; il y a au centre du village un vacant communal de 3 ha environ sur lequel sont construites l'école et l'église. Cette propriété communale est plantée d'arbres, parmi lesquels on remarque de grands ormes très antiques. La Gesse, petite rivière, sépare le village de Boissède de celui de Tournan (Gers).

La *Revue de Comminges*, en 1951, publia un article de Mr. Cazeneuve, *lauréat de la Société des Études du Comminges (Prix Baron de Lassus 1953) : Boissède aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles d'après les registres paroissiaux* qui donne quelques précisions complémentaires :

Boissède, petit village du canton de L'Isle-en-Dodon, limitrophe du Gers, se situe à 3 km du chef-lieu de canton sur les pentes très douces qui descendent de la rive droite de la Gesse vers la vallée de la Save.

Notre instituteur poursuit en donnant les limites du village :

La commune est limitée à l'est par la Save et la commune de Mirambeau ; au sud par le ruisseau de la Naude et la ville de L'Isle-en-Dodon ; à l'ouest par la Gesse et la commune de Molas, et au nord par la commune de Cadeilhan (Gers).

Étendue 384

distance chef-lieu de canton 3 km

distance au chef-lieu d'arrondissement 43 km

distance au chef-lieu du département 62 km.

Il poursuit en donnant des renseignements complémentaires sur le paysage en suivant le plan qui lui avait été donné par le ministère :

**Description physique du pays** : le village est très bien situé entre la Gesse et la Save, et ce qui le rend très agréable, c'est qu'il se trouve peu éloigné du chef-lieu de canton.

**Relief du sol, montagnes, nature des roches qui les constituent** : il n'y a pas de montagne, il y a seulement des monticules peu accidentés.

**Richesse du sol** : le terrain est très fertile aussi tous les propriétaires sont riches. Il s récoltent en assez grande quantité le blé, le maïs, les pommes de terre et les haricots. On ramasse aussi une assez bonne quantité de vin.

**Eau potable** : il existe au quartier de la côte de Lama, à environ 300 m du village, à côté de la route qui conduit de L'Isle-en-Dodon à Simorre (Gers), deux fontaines assez abondantes ; l'une appartient à la commune et l'autre à Monsieur Fusié châtelain de Boissède. Pour les besoins du ménage chaque propriétaire a un puits près de la maison.

Puis il s'intéresse à la vie économique en donnant des informations sur le rendement des sols, sur le commerce local : « *On vend seulement les denrées et le bétail. Personne dans le village ne se livre au commerce. Tout le monde s'occupe du travail de la terre* » Il donne les mesures locales encore en usage : « *On se sert encore d'une ancienne mesure qui contient 25 litres. Le quintal du pays n'est composé que de 50 kilogrammes. Pour la vente du vin on se sert d'une mesure qui contient 36 litres, du barral qui contient 55 litres ou du char qui est composé de 648 litres. Pour la vente du terrain on ne parle que du sac, qui vaut 28 à 44.* ». Pis il s'intéresse à l'étymologie probable du lieu : « *Selon toute probabilité, le nom de la commune de Boissède, vient du mot latin cedes. Elle est complètement entourée de bois, et on a voulu probablement lui donner le nom de sa position géographique sise au milieu des bois.* »

Mr. Cazeneuve, quant à lui est plus circonspect :

L'origine du nom de cette commune est incertaine. Il peut dériver de l'ibère « basoa » (bois) comme Bassoues, ou bien du latin « buses » (buis) qui se dit « bouch » en langue gasconne, ou encore du nom boulot (postulant « bettius ») comme Bessède (Aude), Bessières (Haute-Garonne). La première hypothèse paraît la plus logique car le village se trouve à proximité de bois étendus (où végètent encore quelques boulots, il est vrai).

Jadis on écrivait : Boxède, Bouchade, Bouchède. De nos jours on dit « Bouchedo » en langue gasconne.

L'époque de formation de ce village nous est inconnue. Cependant, en examinant le plan actuel de l'agglomération on peut constater sa régularité : il affecte la forme d'un quadrilatère régulier autour de l'église et à proximité du château. On retrouve à peu près le même dispositif à Labastide-Paumès et à Labastide-Clermont. Il est donc permis de supposer qu'il y eut, en ce lieu, tentative de création d'une bastide dont le développement ne répondit pas aux espoirs des promoteurs. (Les registres paroissiaux mentionnent un bayle royal dans la localité en 1764.)

Si notre instituteur ne s'intéresse, au point de vue historique, en bon hussard noir de la République, qu'à la liste des maires successifs, Mr Cazeneuve donne, quant à lui, un aperçu des seigneurs du lieu :

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Boissède appartient à la famille de Sabailhan ;

— en 1674, noble Alexandre de Sédilhac est dit « *Seigneur de Boissède, de Saint-Léonard et autres places.* »

Il meurt à Toulouse, paroisse de la Dalbade, la même année et est inhumé le 21 janvier à Saint-Léonard ;

— en 1698, M. de Valette habite le château mais, vers cette époque, la seigneurie échoit à « *Messire Jean-Joseph de Maynard, gouverneur de L'Isle-en-Jourdain* » qui meurt à Boissède, âgé de 60 ans, en 1719. Il est enseveli dans le chœur de l'église Saint-Jean-Baptiste ; lui succéda son fils, « *Messire Dieudonné, Augustin de Maynard baron et seigneur de Boissède, Mirambeau et autres places.* »

— enfin, en 1770, la seigneurie passe au « *Chevalier de Lamarque* » et donc, à la famille de Lamarque-Marca, originaire de Castelnau-Magnoac.

L'actuel quartier de Pargesse était à cette époque un domaine comprenant un château, une chapelle et une métairie et appartenait, au XVI<sup>e</sup> siècle à la famille de Paute, seigneurs de Martisserre et de La Garde.

— en 1674, Bernard de Paute décède à Pargesse, suivi 3 ans plus tard par sa femme, Marie de Montpezat ; C'est donc leur fils, Pierre, époux de Catherine de Lordat, qui hérite de la seigneurie ;

— sa fille Marie-Charlotte épouse en 1720, Henry de Baudéan, seigneur de Puylausic ;

— un de leurs fils, Guillaume de Baudéan, meurt dans sa maison de Pargesse en 1792 et est enterré

au cimetière de Boissède.

Nous en arrivons alors à la liste des maires de la monographie communale :

Jean-François Baurès, exerce du 14 frimaire an 3 au 28 ventose ;

Bernard Mathieu, du 16 messidor an 5 au 16 pluviôse an 6 ;

Jean Paute, du 11 pluviôse au 24 frimaire an 9 ;

Bernard Mathieu du 24 frimaire an 9 au 17 brumaire an 10 ;

Jean Lizaute, adjoint illetré du 17 brumaire an 10 au 19 pluviôse an 11 ;

Victor Saint-Félix du 19 pluviôse an 11 au 3 mars 1807 ;

Louis Cassassoles du 5 mars 1807 au 28 janvier 1826 ;

Hilaire-Bertrand Fusié du 28 janvier 1826 au 23 mars 1848, c'est sous son administration qu'eut lieu la révolte contre les 45 cts dont je parlerai ci-dessous et qui entraîna sa démission ;

Jean Brocas, du 29 mars 1848 au 13 août 1850 ;

Jean Tournan du 13 août 1850 au 21 mai 1871 ;

Mathieu Tournan, fils de Jean, du 21 mai 1871 au 15 octobre 1876 ;

Pierre Canguilhem de 1876 à ce jour (écrit B. Cointre en 1885).

\*

\* \*

Je vais passer à un autre type de documents pour pêcher mes informations. On trouve, en effet, sur le site des AD 31 trois registres de délibérations du Conseil municipal de Boissède :

1. un registre couvrant les années 1807 à 1838 de 60 pages ;

2. un second couvrant de 1838 à 1851 de 115 pages ;

3. un dernier couvrant de 1881 à 1923 de 189 pages.

La lecture de ces délibérations m'a fait découvrir une notion que je ne connaissais pas : la coupe d'affouage. Il faut dire que né, élevé et ayant habité toute ma vie en ville, l'exploitation forestière m'est totalement étrangère. Pour moi, la forêt sert surtout à donner du bois d'œuvre et des champignons. Donc, l'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants. Et cela ne se fait pas sans problème, qu'on en juge :

Le 21 janvier 1840, le maire présente une pétition de Jean-Jacques Galan habitant à Boissède tendant à obtenir une part dans la distribution d'une coupe affouagère exploitée en 1839 dans le communal de Boissède.

L'assemblée observe que l'usage constant dans la commune a été d'exclure de toute distribution affouagère tous les bordiers, fermiers, locataires et même Monsieur le curé ou desservant et que c'est en vertu de ces mêmes usages qu'il n'a pu être compris dans le partage de la dite coupe ni obtenir la portion qu'il réclame.

On trouve ensuite une lettre envoyée au sous-préfet de Saint-Gaudens :

L'an 1886 et le 14 novembre à neuf heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Boissède réuni en session ordinaire dans le lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Canguilhem maire,

était présents :

MM Canguilhem, Dubernard, Lafforgue, Lizaute, Bouas, Bayle, Loubens, Paute, Duffaut.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal, que de tout temps la coupe affouagère a été faite sur la forêt communale par régie économique. Un traité de gré à gré est passé entre le maire et un propriétaire de la commune qui se charge de la régie des travaux, sous le nom d'entrepreneur et sans rémunération aucune, puisque la somme portée sur le traité de gré à gré

reste comme ressource dans la caisse communale.

Tous les affouagistes savent que la somme de 61,60 Fr. portée sur le traité de gré à gré serait insuffisante, s'il fallait se charger de faire exploiter la coupe en prenant des ouvriers à la journée. Il est bien certain que dans ce cas, personne ne voudrait se charger de l'entreprise des travaux, et il faudrait alors augmenter la taxe affouagère, ce qui serait préjudiciable pour tous les affouagistes.

Monsieur le maire serait d'avis de maintenir les anciens usages pour le mode d'exploitation de la coupe affouagère qui consiste à ce que chaque affouagiste fasse sa portion de travail pour l'exploitation de la coupe sous la surveillance de l'entrepreneur.

Tout affouagiste qui ne fait pas ses journées ou ne les fait pas acquitter pour son compte, doit payer avant la délivrance du lot de bois qui lui est échu, autant de fois la somme de 0,75 Fr. qu'il y a d'heures employées pour l'entière exploitation de la coupe.

Le bois sera retenu à tout affouagiste, jusqu'à ce qu'il ait payé la somme réclamée représentant le prix des journées qu'il aurait dû faire pour son compte personnel.

La somme provenant des affouagistes qui n'ont pas fait leurs journées servira ainsi que cela s'est toujours fait : 1° à payer les frais du traité de gré à gré passé entre le maire et l'entrepreneur 2° le reste sera partagé entre tous les affouagistes qui ont fait l'exploitation de la coupe.

#### Le Conseil :

Oùï le rapport de Monsieur le maire, l'approuve dans tout son contenu, et prie Monsieur le sous-préfet de vouloir le revêtir de son approbation afin de pouvoir faire cesser les prétentions de quelques affouagistes qui veulent que l'entrepreneur soit chargé de faire l'entière exploitation de la coupe moyennant la somme portée sur le traité de gré à gré. Ainsi délibéré à Boissède les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre tous les membres présents à la séance

Les réclamations sur le partage des coupes affouagères ne s'arrêtent pas là. Un différend entre le desservant Duchein est finalement réglé par le Conseil d'État par un arrêt dont voici la teneur :

En matière de participation aux affouages, l'autorité administrative est-elle seule compétente pour décider si les prétendants-droit remplissent les conditions d'aptitude spéciale prescrites par les lois et règlements, notamment s'ils ont dans la commune le domicile réel et fixe exigé par l'article 105 du code forestier ?

Le desservant d'une commune, bien que ces fonctions soient révocables, doit-il être considéré comme ayant dans la commune, alors qu'il réside depuis une ou plusieurs années, un domicile réel et fixe et comme pouvant prétendre, par suite, à une part dans les affouages de ladite commune ?

(15 mai 1848 – Duchein)

Un arrêté du conseil de préfecture de la Haute-Garonne, en date du 1er mars 1845, a rejeté la demande formée par le sieur Duchein, desservant de la commune de Boissède, à l'effet d'obtenir son inscription sur le rôle des affouagistes de la commune. Le conseil de préfecture a considéré que le réclamant ne remplissait pas la condition de domicile réel et fixe exigé par l'article 105 du code forestier, puisque, d'une part, ses fonctions de desservant étant révocables, elles n'avaient pas pu virtuellement changer son précédent domicile et le transporter dans la commune de Boissède (article 106 Code civil), et que, d'autre part, le réclamant n'avait pas rempli les formalités prescrites par l'article 104 du Code civil pour transférer son domicile dans la dite commune.

Le sieur Duchein se pourvoit contre cette décision. Il attaque 1°t pour incompétence, en ce qu'elle aurait tranché une question de domicile qui serait du ressort exclusif des tribunaux civils ; 2° au fond, pour violation des articles 103,104 et 105 du Code civil, aux termes desquels l'intention seule, alors qu'elle est jointe au fait de l'habitation réelle, suffit pour remporter translation de domicile.

Monsieur le ministre de la justice a d'abord été consulté. Sur la question de compétence, il déclare adhérer au système présenté par la commune. La question de domicile, dit-il, devrait être résolu

par l'autorité judiciaire ; le conseil de préfecture, en la décidant, a évidemment outrepassé la limite de ses pouvoirs. – Subsidiairement, sur la question du fond, le ministre fait observer qu'il résulte de la discussion qui a eu lieu à la chambre des députés à l'occasion de l'article 105 du code forestier, que l'intention formelle du législateur a été de comprendre les desservants au nombre des ayants droits à l'affouage. C'est même pour qu'aucun doute ne soit plus élevé à cet égard, qu'on a ajouté dans l'article aux mots *chefs de famille* du projet de loi, les mots *chef de maison* qui s'appliquent aux desservants. En conséquence, et sous tous les rapports, le ministre conclut à l'annulation de l'arrêté attaqué.

Le pourvoi a également été communiqué à Monsieur le ministre de l'intérieur. Voici les observations qu'il a transmises par dépêche du 26 février 1847 :

« *En ce qui touche le reproche d'incompétence*, il me semble inadmissible en présence de la jurisprudence du Conseil d'État en cette matière. Il résulte, en effet, de cette jurisprudence, et notamment des ordonnances des 4 mai et 7 août 1843, 7 décembre 1844 et 18 novembre 1846 (recueil, année 1843, page 177 et 407 ; année 1844, page 626, et année 1846, page 486), 1° qu'il faut distinguer entre le domicile civil proprement dit et le domicile communal qui donne la qualité d'habitants, à laquelle est attaché le droit de jouissance des biens communaux ; 2° que l'autorité administrative est seule compétente pour décider si les conditions d'aptitude spéciale à cette jouissance sont remplies par le réclamant.

« *Au fond*, le conseil de préfecture a eu raison de décider que le sieur Duchein n'a pas à Boissède le domicile réel et fixe exigé par l'article 105 du code forestier ? La négative ne me paraît pas douteuse. Cet article n'a point en vue le domicile civil proprement dit, mais seulement une résidence effective, qui ne présente point le caractère de précarité. Or, de ce que les fonctions de desservant sont révocables, doit-on en conclure qu'il ne puisse pas posséder de domicile communal, celui dont parle le code forestier ? Assurément non ! Autrement, il faudrait écarter de l'affouage tous les fonctionnaires amovibles, et la jurisprudence ne s'est point prononcée dans ce sens. On doit distinguer entre les fonctions du service actif et celle du service sédentaire. Par exemple, le receveur des contributions directes ou indirectes, le directeur de la poste, le desservant, l'instituteur, non pas la résidence éventuelle précaire des militaires, des douaniers. Une ordonnance du 18 novembre dernier (voir au recueil, années 1846, page 486) a déclaré que les douaniers résidants à Revin (Ardennes) n'avaient point un domicile réel fixe dans cette commune. Mais ce domicile, je le répète ne saurait être dénié à un desservant, dont les fonctions sont sédentaires et exigent une résidence effective, un établissement fixe.

« Dans l'espèce on voit par l'instruction que le sieur Duchein demeure à Boissède depuis environ quatre ans. On ne saurait donc soutenir qu'il n'y est pas réellement domicilié. Il est également certain qu'il réunit la qualité du chef de ménage, et par conséquent toutes les conditions exigées pour l'admission à l'affouage.

« Par ces motifs, je pense que le pourvoi du sieur Duchein est dans le cas d'être accueilli, en tant qu'il a un domicile suffisant pour participer à l'affouage »

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS – nous, membres du gouvernement provisoire, etc., – vu l'article 105 du code forestier ; les lois du 10 juin 1793 et 9 ventose an 12 ; les décrets du 9 brumaire et quatrième jour complémentaire an 13 et la loi du 18 juillet 1837 ;

*Sur la compétence* – considérant que la loi a chargé les conseils municipaux du règlement des affouages, sous le contrôle de l'autorité administrative ; que, s'il appartient à l'autorité judiciaire de statuer sur les questions de propriétés qui peuvent s'élever à cette occasion, l'autorité administrative est seule compétente pour décider si les individus, qui prétendent avoir droit à une part dans les affouages remplissent les conditions d'aptitude spéciale exigées par les lois et règlements ;

*Au fond* – considérant qu'aux termes de l'article 105 du code forestier, le partage des bois se fait par chef de famille ou de maison ayant domicile réel et fixe dans la commune, que le sieur Duchein, desservant de la commune de Boissède, est chef de maison ; qu'il résulte de plus de l'instruction qu'il a acquis dans ladite commune un domicile réel et fixe ;

- Article 1er. L'arrêté du conseil de préfecture de la Haute-Garonne est annulé.
- Article 2. Le sieur Duchein est autorisé à participer aux affouages de la commune de Boissède.
- Article 3 la commune de Boissède est condamnée aux dépens.

L'année 1848 a sans doute marqué les esprits du village. Le gouvernement provisoire, ayant à faire face aux dépenses entraînées par la mise en place des Ateliers nationaux créa le 16 mars un impôt supplémentaire de 45 centimes fortement impopulaire. Voici ce que relate *La Démocratie Pacifique* du 23 juin 1848 :

On écrit de Molas, le 16 juin, à l'*Émancipation* de Toulouse :

Voici le récit des événements qui viennent de s'accomplir dans nos contrées :

Dans le courant de la semaine dernière (jeudi), le citoyen Pérès, percepteur à L'Isle-en-Dodon, se rendit dans la commune de Boissède, pour recevoir l'impôt de 45 cts si on voulait le lui payer. Une discussion s'engagea entre lui et Monsieur Galan, ex-instituteur. Il y eut, d'après ce que l'on dit, des soufflets échangés, à la suite de quoi Monsieur Pérès se rendit au château pour faire dresser un procès-verbal par le maire. Dans ce même temps le tocsin sonne : toute la commune se réunit, pénètre dans le château ; Monsieur Pérès fut maltraité, le garde forestier de L'Isle, Senac se trouvait aussi au château, peut s'en fallut qu'on ne le tuât ; il avait sa carabine chargée qu'on lui enleva. S'étant échappé, il arriva de suite à L'Isle avec Monsieur Pérès. La gendarmerie, à la nouvelle de l'évènement, se rendit à Boissède, le tocsin sonne encore et la commune toute entière se réunit ; la gendarmerie fut obligée de se retirer.

Des procès-verbaux furent envoyés à Saint-Gaudens relativement à cette affaire, et c'est mercredi 14 juin qu'est arrivé à L'Isle le procureur de la République, le juge d'instruction de Saint-Gaudens, ainsi que 200 hommes du 65<sup>e</sup> de ligne, plus 50 hommes de cavalerie, les chasseurs venant de Saint-Gaudens aussi.

Le tocsin a sonné toute la matinée du 14 à Boissède ; des émissaires sont partis de Boissède, se rendant dans les autres communes, pour les engager à se joindre à eux ; mais personne n'a voulu leur porter secours : c'est que l'on savait 250 hommes à L'Isle.

Un individu, monté sur un cheval, part pour Boissède pour faire sonner le tocsin ; M. Tarbes, maire, le fait arrêter, et envoie de suite à L'Isle afin qu'on vint chercher cet homme. En effet, Dutrain, gendarme, est envoyé à Puymaurin, il menait l'individu, lorsqu'arrivé devant le château de M. Amilhau, il est assailli par une bande d'individus munis de fourches qui lui font lâcher le prisonnier ; il fut heureux de pouvoir arriver à L'Isle sans accident.

À trois heures après-midi, toute la troupe se met en marche et arrive à Boissède, personne ne se présente, si ce n'est quelques curieux. Le procureur de la République fait ouvrir de force sans doute les portes de la maison Galan, mais on ne le trouva pas, tous les principaux chefs s'étaient cachés, les recherches furent inutiles.

La troupe montée vers Pargesse, lorsqu'une bande d'individus de Labagnère se présenta. Le gendarme D... reconnut dans le nombre plusieurs de ceux qui lui ont fait lâcher le prisonnier. Des arrestations étaient faites sur ce point, ainsi qu'à Puymaurin. Le soir la troupe et les prisonniers sont rentrés à L'Isle-en-Dodon, d'où ces derniers seront dirigés vers Saint-Gaudens.

La lecture des délibérations montre la vie quelque peu routinière que mène la communauté. On s'intéresse aux budgets annuels, naturellement, à la nomination des répartiteurs, des membres de diverses commissions, de l'abattage et de la vente de haies ou d'arbres morts, des frais afférents à l'école mixte, etc.

À ce dernier sujet on trouve des éléments dans la délibération du 26 février 1882 :

Étaient présents : MM Canguilhem, maire, Dubernard, Loubens, Lafforgue, Paute, Lafforgue, Bayle.

Étaient absents : MM Fusié Hilaire, Fusié Henri et St Supéry.

Fixation des dépenses des écoles primaires communales pour l'année 1883 :

Traitement de l'instituteur.....200 F

Complément pour former le traitement minimum.....800F

Traitement de la maîtresse des travaux à l'aiguille.....100F

Ce qui représente une dépense de 1100 F qui oblige à remettre en question d'autres dépenses comme celle de la réfection du pont dont l'instituteur avait parlé dans sa monographie : « *Ponts — Il y en a un sur la rivière de la Gesse qui est entretenu à moitié par le département de la Haute-Garonne, à moitié par le département du Gers. Il y a 60 ans environ qu'il est construit en bois. On dit qu'on va le remplacer prochainement par un pont en pierre.* »

Mais les délibérations sont muettes sur une affaire qui a dû retourner le village à l'époque. Il s'agit de ce que les journaux ont appelé *Les avorteuses d'Espaon*. Voici ce qu'en dit la Dépêche du 27 octobre 1882 dans un long article relatant les débats de la Cour d'assise du Gers :

#### Acte d'accusation

Le procureur général près la cour d'appel d'Agen.

Vu la procédure instruite devant le tribunal de première instance de Lombez contre les nommées :

1° Marie-Ursuline Labatut femme Lizaute, ménagère, âgée de 37 ans, née à Martisserre et domiciliée à Boisède, commune du canton de L'Isle-en-Dodon, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) ;

2° Clémentine-Marie Broca épouse Tropès, ménagère âgée de 34 ans ;

3° Magdeleine Broca dites *Julie*, aussi ménagère âgée de 16 ans, ces deux dernières nées au dit Boisède, domiciliées à Espaon, Canton et arrondissement de Lombez (Gers) ;

4° Marie-Sophie Cazeneuve, ménagère, âgée de 19 ans ;

5° Et Denise-Bernarde Verdier dite *Anaïs*, épouse Loubens, aussi ménagère, âgée de 27 ans. Ces deux dernières nées et domiciliées au dit Espaon.

Vu l'arrêt de la cour en date du 30 septembre 1882, qui renvoie les dénommées devant la cour d'assises du Gers, sous accusation d'avortement ;

Vu l'article 241 du code d'instruction criminelle ;

Expose les faits suivants :

Le 12 mars 1882, Monsieur le maire de la commune d'Espaon, arrondissement de Lombez (Gers) avertit Monsieur le procureur de la République de cette ville, que la nommée Sophie Cazeneuve, âgée de 18 ans, domiciliée dans cette commune, avait mis au monde dans la soirée du 11 mars, un fœtus, paraissant âgé de cinq mois environ, et ajouta que cet accouchement prématuré devait être le résultat de manœuvre abortive. Une information régulière ayant été ouverte, les premiers renseignements recueillis vinrent confirmer les indications déjà fournies par l'autorité municipale. Au cours de l'instruction, il fut révélé que la fille Sophie Cazeneuve n'avait pas été la seule à se livrer sur sa personne à des manœuvres d'avortement ; Julie Broca et la femme Anaïs Verdier, épouse Loubens avait commis le même crime, aidées, dans leurs actes criminels par la femme Fort dite la Marquette, Ursuline Labatut, épouse Lizaute, et Clémentine Broca, épouse Tropès. Elles furent toutes arrêtées, et après avoir vainement essayé de nier leur culpabilité elles se décidèrent, à l'exception de la femme Tropès, à faire les aveux les plus complets.

La femme Lizaute a reconnu la tentative d'avortement dont elle s'est rendue coupable, sur Sophie Cazeneuve et Julie Broca, et a complètement confirmé les déclarations de ces deux jeunes filles. Sophie Cazeneuve raconte, en effet que se croyant enceinte, ainsi que son amie Julie Broca, elles se rendirent toutes deux, au mois de novembre 1881, chez la femme Lizaute, qui se livra sur elle à des manœuvres abortives, en introduisant dans leurs parties sexuelles une fourchette de parapluie aiguisée en pointe. Une perquisition opérée chez la femme Lizaute, a amené la

découverte d'instruments de ce genre, et l'expert chimiste chargé de les examiner, a reconnu sur quelques-uns d'entre eux la présence des globules de sang ; mais les manœuvres abortives de la femme Lizaute ayant échoué, Sophie Cazeneuve et Julie Broca, se rendirent à la fin de l'automne 1881, à L'Isle-en-Dodon, afin de trouver la femme Fort dite la Marquette, qui leur avait été désignée par la femme Lizaute.

La Marquette, après les avoir examinées, leur donna un liquide noirâtre, leur recommandant de l'absorber, et leur assurant qu'elles seraient délivrées de leur grossesse. Quelque temps après Sophie Cazeneuve avortait.

Julie Broca, à son tour, a raconté comment après s'être allée avec Sophie Cazeneuve chez la Marquette, elle s'aperçut, quelques jours après qu'elle était encore enceinte. Elle revint chez cette femme qui l'a fait coucher sur un lit et lui enfonça dans la matrice une fourchette de parapluie. Le lendemain, étant à garder les bestiaux, elle eut une perte de sang et expulsa un caillot gros comme un œuf qu'elle jeta à la rivière.

(... autres manœuvres sur Marie Beyria...)

À quelques jours de là, la femme Lizaute et la femme Tropès, ayant aperçu Marie Beyria, lui firent signe de venir les trouver. La Lizaute remis à la jeune fille une autre fiole d'un liquide différent de couleur de celle du premier. Ces tentatives ne réussirent pas, car Marie Beyria mit au monde un enfant qui vit encore.

(...)

Les débats devaient se poursuivre le lendemain. Le président M. Barciet de Labusquette, conseiller à la cour d'appel d'Agen, « *explique que le huit-clos ne sera pas demandé. Mais, ajoutez-il, j'engage les femmes honnêtes à quitter la salle.* » et la Dépêche d'ajouter : « *Une quarantaine de femmes assistaient aux débats ; trois ou quatre seulement se retirent (hilarité générale).* » L'audience commence par l'interrogatoire des accusées. On apprend ainsi que Sophie Cazeneuve avait d'abord été voir le médecin qui « *reconnaisant la maladie de l'accusée lui avait fait délivrer 30 pilules de mie de pain (mica panis)* », ce qui explique l'inefficacité du remède pour le retour des menstrues et sa visite à la Lizaute. Cette dernière continue pourtant à nier toute participation aux manœuvres abortives. Puis, après vingt minutes de suspension on revient à l'audition des témoins. Marie Loubens, 30 ans, ménagère, répète ce qu'elle a entendu et que la femme Tropès aurait raconté : « *Nous sommes dans un temps bien malheureux ; ceux qui ont des filles sont bien à plaindre, car elles se laissent mettre enceintes par des individus qui les abandonnent ensuite ; la mienne s'est trouvée dans cet état, et il m'a coûté pour la faire vider, un hectolitre de maïs et cinquante francs* », et, témoignage accablant, Marguerite Broca, 42 ans, à Boissède, qui indique « *il y a 7 ou 8 ans qu'une jeune fille lui aurait dit, avant de mourir, qu'elle mourait à la suite de manœuvres qu'elle aurait subies de la part de la Lizaute.* »

C'est enfin le verdict : « *Sophie Cazeneuve, Julie Broca, la femme Tropès et la femme Loubens sont acquittées. La femme Lizaute est condamnée à trois ans d'emprisonnement.* » Une question reste en suspens : qui était la Marquette, femme Fort et pourquoi n'apparaît-elle pas dans la procédure ? C'est dans le troisième article de la Dépêche du 29 octobre 1882 qui donne le détail du réquisitoire du procureur de la République que l'on apprend qu'elle s'était suicidée en prison. L'annonce de leur arrestation avait été faite le 6 juillet dans *La Lanterne, journal politique quotidien*, et son acte de décès figure dans l'état civil de Lombez à la date du 19 août 1882 : « *aujourd'hui à trois heures du soir, Marie Laurentie, sans profession, née à l'Isle-en-Dodon, fille de Joseph Laurentie et de Jeanne-Marie Touzan, épouse de Jacques Antoine François Fort, est décédée dans une maison sise au levant de la gendarmerie à l'âge de 38 ans.* » Le crime d'avortement est resté longtemps inscrit dans les lois jusqu'à ce que Simone Veil fasse voter le texte qui porte son nom presque cent ans plus tard.

En attendant la vie se poursuit à Boissède et le 18 mai 1884, à la suite des opérations

électorales du 4, le Conseil municipal met en place les nouveaux membres élus :

Lizaute Jean-Marie, Bouas Benoit, Dubernard Louis, Baylé Victor, Lafforgue François, Canguilhem Pierre, Loubens Alexandre, Lafforgue Jean, Duffaut Germain et Paute Sébastien.

Il est procédé à l'élection du maire sous la présidence du plus âgé des membres, Paute Sébastien. Pierre Canguilhem obtient 10 voix/10 et est élu. On procède alors, sous sa présidence à l'élection d'un adjoint et Louis Dubernard obtient 10 voix sur 10 et est élu à son tour.

Les délibérations ne font pas toutes l'objet d'un compte-rendu dans le registre idoine, ainsi le 18 mai 1890 c'est bien le Conseil ci-dessus qui prend les décisions, mais le 25 mai de la même année, le maire est M. Fusié. De quel chapeau est-il sorti ? Mystère.

C'est pourtant l'adjoint au maire, Mr. Canguilhem qui préside la séance du 13 septembre 1891, le maire absent, et pour cause : le Conseil doit délibérer sur une demande de Mr Hilaire Fusié « *par laquelle il sollicite la concession à perpétuité de dix mètres de terrain dans le cimetière de la commune à côté et au sud de la concession perpétuelle déjà faite à sa famille il y a environ vingt-sept ans* ». Le Conseil « *considérant que le cimetière de Boissède est d'une contenance de six ares dix centiares qu'il est par conséquent tout à fait suffisant pour la commune dont la population tend chaque jour à diminuer. — Considérant d'ailleurs qu'il pourrait s'agrandir de tous les côtés. — Attendu qu'il a été déjà faite à Mr. Fusié Henri, père de demandeur une semblable concession* », décide d'accorder la concession moyennant le prix de cent francs qui seront affectés à la construction d'un mur de clôture au cimetière.

Le 15 mai 1892, un nouveau Conseil est installé, il comprend :

MM Paute Sébastien, Fusié Hilaire, Ducos Félix, Canguilhem Pierre, St-Pé Jules, Dubernard Louis, Nébout Pierre, Gay Pierre, Danflous André et Drex Bernard qui s'est excusé. Il est procédé à l'élection du maire et de l'adjoint et Hilaire Fusié et Pierre Canguilhem sont respectivement élus à ces postes. Comme souvent à ces époques, on prend les mêmes et on recommence !

Il faut attendre le 20 mai 1900 pour que les choses changent et que soient élus Benoit Bouas en tant que maire et Germain Duffaut en tant qu'adjoint. Cela dit, le changement de siècle ne semble pas modifier grand chose dans la communauté, les séances du Conseil se poursuivent avec leurs sempiternelles approbations des comptes, budgets prévisionnels et service vicinal

Une délibération du 9 juin 1901 poserait aujourd'hui un gros problème de discrimination sexiste et ferait, sans doute, l'objet de poursuite. Qu'on en juge :

Le Conseil,

après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Duffaut ainsi résumé :

« Sans vouloir nullement critiquer l'éducation donnée à nos enfants par les diverses institutrices qui se sont succédées dans notre commune ; en leur exprimant au contraire toute notre gratitude et nos remerciements pour leur zèle et leurs efforts, il nous convient d'attirer l'attention des conseillers sur les considérations suivantes :

1° Que l'école mixte de Boissède a toujours été, depuis sa création, dirigée par un instituteur (et cela se comprend aisément si on remarque que le nombre des garçons a été de tout temps supérieur à celui des jeunes filles) ; qu'il a plu à un moment donné, et pour des raisons purement politiques et personnelles, à la municipalité précédente de prendre une délibération tendant au remplacement de notre instituteur par une institutrice ;

2° Que depuis cette époque, le nombre de garçons fréquentant l'école a sensiblement baissé, que ces garçons occupés toute une partie de l'année aux travaux des champs, ne peuvent se faire inscrire régulièrement aux écoles voisines dirigées par des instituteurs et que par suite leur éducation générale se trouve arrêtée à un âge où les autres jeunes gens sont en pleine période d'études ;

3° que depuis le départ de l'instituteur aucun élève de notre commune n'a obtenu son certificat d'études primaires ;

4° Que dès leur sortie, nos jeunes gens ne peuvent plus continuer à s'instruire (comme dans les localités voisines), ainsi que cela se faisait autrefois, par des conférences ou des cours d'adultes, en attendant leur départ pour le régiment ;

5° Que les instituteurs ont toujours rendu des services considérables comme secrétaire de mairie, comme médiateur dans les petites discussions entre agriculteurs, ou pour des questions plus pratiques de comptabilité, d'arpentage, etc.

6° Que l'absence d'un prêtre dans la paroisse, oblige les mères de famille à envoyer les jeunes filles, à l'école publique du chef-lieu de canton pour faire dans cette localité leur éducation religieuse ; et que l'école ne sera plus peuplée bientôt que par des garçons en bas âge.

7° Que toutes les familles ayant des enfants (garçons ou filles) préfèrent la présence d'un instituteur à la tête de l'école. »

Pour tous ces motifs, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres, prie Monsieur le sous-préfet de vouloir bien intervenir auprès de Monsieur le préfet pour que l'administration académique donne satisfaction à notre demande et nous accorde le remplacement de l'institutrice par un instituteur.

Je passe sur la pique envoyée aux prédécesseurs, elle est devenue monnaie courante à tous les niveaux dans le monde politique actuel. On peut se demander cependant pourquoi les garçons qui sont occupés aux travaux des champs, malgré la loi du 16 juin 1881 dite de Jules Ferry rendant l'enseignement primaire public et gratuit et celle du 28 mars 1882 la rendant obligatoire, ne vont plus du tout à l'école sauf à aller dans une autre commune. On peut se demander également pourquoi une institutrice ne serait pas capable d'amener ses élèves au certificat d'études primaires. On peut se demander pourquoi le secrétariat de la mairie ne pourrait pas, comme de nos jours, être tenu par une femme. On peut enfin se demander ce que l'absence d'un prêtre vient faire dans l'instruction publique. Je remarquerai au passage que l'éducation religieuse semble indispensable pour les jeunes filles, ce qui fait fortement penser à la vision allemande de la femme à l'époque qui définit ainsi ses devoirs : « Kinder, Küche, Kirche » (les enfants, la cuisine, l'église). Malheureusement ce machisme perdurera longtemps et ce n'est pas la condition des femmes durant la Première Guerre mondiale qui a changé quelque chose. La requête du Conseil semble avoir porté ses fruits un certain temps, en 1906, lors du recensement on note un instituteur en la personne de Pascal Duffort né à Martisserre, cinq ans plus tard le recensement de 1911 fait apparaître une institutrice, Clémentine Monceret.

Ce n'est pas pour autant que l'on se désintéresse des bâtiments de l'école, ils est décidé de les assainir et de les agrandir, puis d'y faire un puits ; pourtant, en mai 1910, le préfet annonce le « *maintien d'un instituteur à la direction de l'école mixte ou, dans le cas contraire, l'instituteur actuel étant en retraite sera remplacé par une institutrice* », le Conseil « *est d'avis de maintenir un instituteur sauf Fusié qui n'a pas signé.* » Ainsi la guéguerre continue...

En décembre 1914, Fréchou et Fourcade sont dits mobilisés. Le 7 décembre 1919, à la suite des opérations électorales du 30 novembre, les nouveaux élus se réunissent, ce sont : Brocas Paul, Grammont Germain, Fréchou Célestin, Lafforgue Bernars, Bayle Adolphe, Biamouret Baptiste, Fourcade Jean, Duffaut Joseph, Canguilhem Louis et Cassassolles Baptiste. Célestin Fréchou est élu maire et Baptiste Biamouret adjoint. (p. 180)



Je vais terminer cette première partie de mon étude par un peu de statistiques :

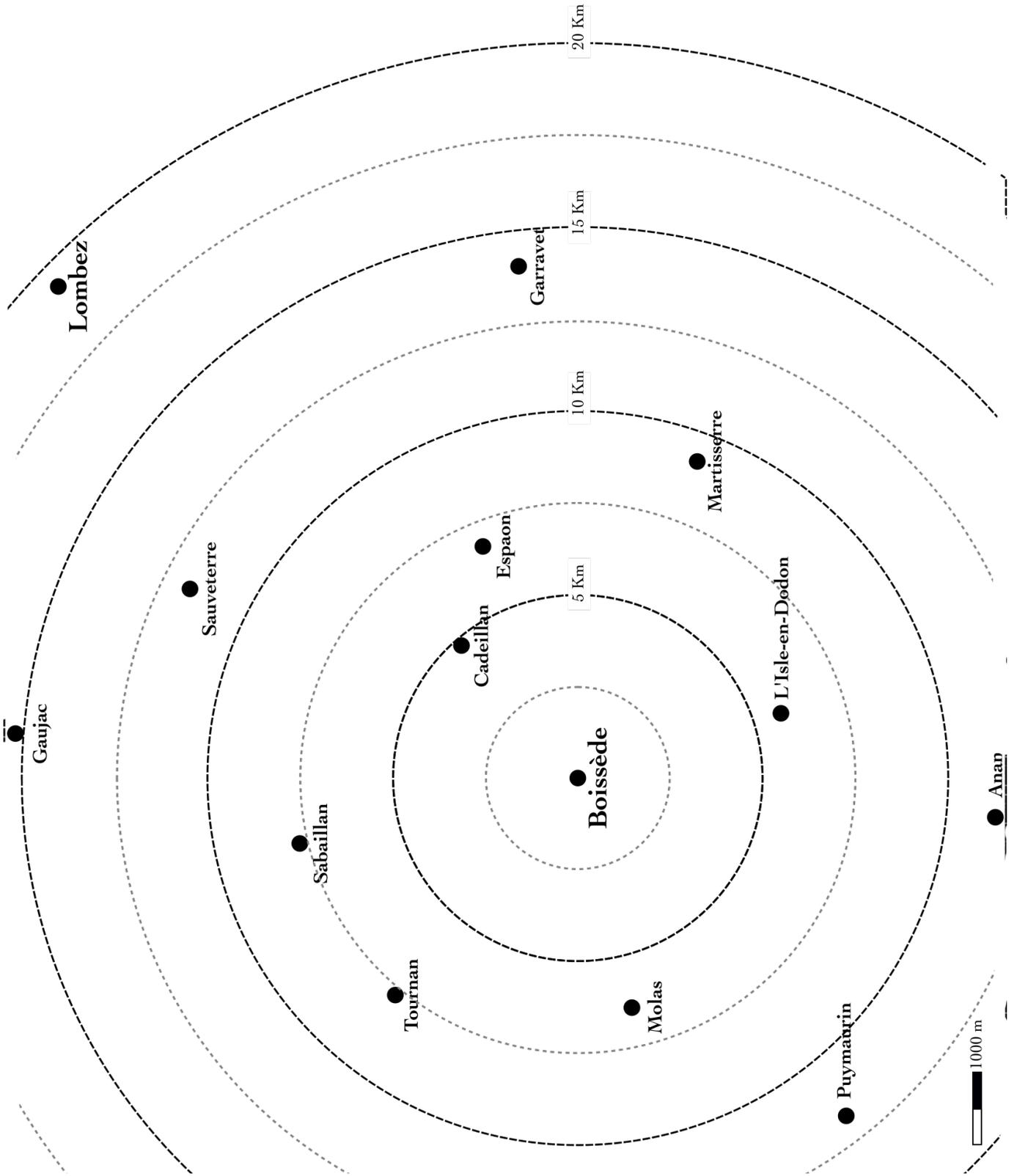
En 1906, le recensement comprend 119 individus rassemblés dans 36 maisons au village ; 14 individus rassemblés dans 3 maisons au quartier de Pargèse ; 6 individus dans 2 maisons au quartier de Bédoura et enfin 10 individus dans 2 maisons à Peyréga.

En 1911, le recensement suivant ne comprend plus que 108 individus dans 32 maisons au village ; il y a 8 individus dans 2 maisons à Bédoura ; il n'y en a plus que 9 toujours dans 2 maisons à Peyrega et enfin Pargèse ne compte plus que 10 individus réunis dans 3 maisons.

Entre 1869 et 1898 il y a eu 41 naissances de garçons à Boissède. 10 sont morts avant le 4 août 1914 et n'ont donc pas pris part aux combats. Trois sont morts pour la France. Il faut y rajouter 5 garçons recensés à Boissède en 1911 et qui sont nés en dehors de Boissède, dans le Gers pour la plupart.

### **Remerciements**

Je me dois de remercier M. Guy Carsalade, dont les travaux généalogiques, mis à disposition sur Geneanet, m'ont beaucoup aidé pour cette modeste étude, notamment sur les esquisses généalogiques qui suivent.



# LES ENFANTS DE BOISSÈDE

## Soldats nés à Boissède entre 1869 et 1898

1869

**Drex Julien Pierre** né le 17 février

Cultivateur

Fils de Jacques et de Jeanne Gilibert

Matricule 1889/536

Taille 1 m 68.

Affecté au 18<sup>e</sup> RA, mis en route le 13 novembre 1890.

Brigadier le 13 septembre 1891 — Maréchal des Logis le 18 septembre 1892.

Rengagé pour deux ans avec prime le 4 septembre 1893 a/c du 1<sup>er</sup> novembre 1893.

Nommé garde à cheval à la 4<sup>e</sup> Compagnie de la Légion n° 19 de gendarmerie.

Décédé à l'hôpital de Mascara le 17 août 1895.

**Gay Jean Barthélémy Pascal** né le 27 mars

Cultivateur

Fils de Baptiste et Catherine Soulé

Il réside à Espauon en 1889, ses parents à Boissède.

Il est recensé à Boissède en 1906 et 1911.

Il a épousé, le 30 mai 1897, Augusta Marie Louise Lajous, née à Puymaurin le 8 juin 1879.

Ils ont eu deux filles : Jeanne, née le 4 avril 1900 et Jeanne, née en 1905.

Matricule 1889/554

Taille 1 m 64

Dispensé — Frère au service.

Affecté au 83<sup>e</sup> RI, mis en route le 11 novembre 1890.

Soldat de 1<sup>ère</sup> classe le 23 juin 1891.

Envoyé le 28 septembre 1891 en congé en attendant son passage dans la réserve.

Passé dans la réserve le 1<sup>er</sup> octobre 1893.

Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1903.

Nommé caporal le 17 novembre 1905.

Rappelé à l'activité le 20 avril 1915.

Détaché G.V.C à Neufchâteau le 17 mai 1915.

Passé au 57<sup>e</sup> RA le 10 novembre 1917.

Libéré des obligations militaires le 30 novembre 1918.

**Danfloss Jean-Marie** né le 04 mai

Cultivateur

Fils d'André et de Marie Dubouch

Il a épousé, le 17 janvier 1904 à Boissède, Francine Fourcade, née le 17 février 1877 à Tournan (32) et décédée à Boissède le 3 juillet 1951.

Si le recensement de 1911 donne bien le couple et la mère de Jean-Marie, celui de 1906 présente une inversion, Marie Dubouch et Francine Fourcade ayant échangé leurs places.

Ils ont trois enfants : un garçon Jean Joseph Adolphe né le 28 octobre 1905 à Boissède et y décédé le 2 novembre suivant, une fille Maria Eudoxie Jeanne née le 13 mai 1910 à Boissède et y décédée le 7 août suivant et une autre fille née le 9 septembre 1911 à Boissède qui deviendra pupille de la nation le 15 janvier 1920.

Matricule 1889/566

Taille 1 m 62

Affecté au 59<sup>e</sup> RI, mis en route le 13 novembre 1890.

Envoyé le 24 septembre 1893 en congé en attendant son passage dans la réserve.

Passé dans la réserve le 1<sup>er</sup> octobre 1893.

Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1903.

Nommé caporal le 17 novembre 1905.

Rappelé à l'activité le 20 avril 1915.

Réformé n° 2 par la commission spéciale de Saint-Gaudens dans sa séance du 27 avril 1915 (Mycosis).

Décédé le 17 novembre 1915 à Boissède.

Il semble qu'il soit mort à cause de la maladie qui l'a fait réformer et qui n'est autre qu'une variété de lymphome. Autant dire qu'à l'époque c'était une maladie incurable. Mais il n'a pas été déclaré Mort pour la France, même s'il figure sur le Monument aux Morts de Boissède.

**Lizaute François Louis** né le 21 mai

Maréchal-ferrant

Fils de Jean-Joseph Polynice et de Ursuline Marie Labatut

Frère jumeau de Jean, également maréchal-ferrant, habitant a/c du 26 août 1892 chez Moucaud, Maréchal-ferrant à Mauvezin et y décédé le 26 mars 1903.

Il déclare résider à Mauvezin le 16 janvier 1894, puis le 23 avril 1902, puis à Saint-Aignan, canton de Saint-Nicolas de la Grave (82) le 6 avril 1903 et le 1er février 1905.

Matricule 1889/549

Taille 1 m 63

Affecté au 9<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs, mis en route le 13 novembre 1890.

Aide maréchal-ferrant le 22 septembre 1892.

Envoyé le 24 septembre 1893 en congé en attendant son passage dans la réserve.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1893.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1903.

Rappelé à l'activité le 19 avril 1915.

Réformé n° 2 par la commission de réforme de Montauban le 19 mai 1915 pour fracture non consolidée et arthrose du poignet droit.

Maintenu réformé n° 2 par la commission de réforme de Montauban du 18 septembre 1915.

**Nébout François Xavier** né le 04 décembre

Cultivateur.

Fils de Jean-Paul et de Latapie Françoise décédée avant 1889.

Domicilié a/c 7 juillet 1895 à Lussan (32) puis à Boissède a/c du 31 janvier 1896, ne figure ni au recensement de 1906, ni à celui de 1911.

Matricule 1889/573

Taille 1 m 63

Classé service auxiliaire en 1889.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1893.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1903.

Maintenu service auxiliaire en 1914.

Libéré du service militaire le 30 novembre 1918.

**1870**

**Lafforgue Noël Bernard Hippolyte** né le 10 octobre

Cultivateur.

Fils de François et de Rose Marianne Fréchou.

Il figure au recensement de 1906 et à celui de 1911.

Matricule 1890/1125

Taille 1 m 60

Il fait valoir devant le conseil de révision l'infirmité suivante « Battements de cœur ».

Mis en route le 12 novembre 1891 pour le 59<sup>e</sup> RI.

Réformé n° 2 par la commission spéciale de l'Ariège le 9 février 1892 « Hypertrophie cardiaque »

Classé service auxiliaire par le Conseil de révision de l'Isle-en-Dodon du 2 décembre 1914.

Libéré de toute obligation militaire en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1917. Rayé des contrôles de l'armée le 10 décembre 1918.

**1871**

**Brocas André Paul Pierre** né le 10 avril

Cultivateur.

Fils de feu Pierre (1835-1881) et de Marie Bernarde Laurent (1845-1892).

Il figure au recensement de 1906 et à celui de 1911.

Il a épousé le 29 octobre 1894, à Boissède, Marie Pauline Fréchou, née le 9 octobre 1870 à Boissède et décédée le 7 mars 1929 également à Boissède.

Ils eurent un fils, Pierre Victor Marius, né le 23 octobre 1899 et décédé le 5 décembre 1950 toujours à Boissède, dont descendance.

André décède à Boissède le 11 juillet 1944.

Matricule 1891/1024

Taille 1 m 65

Affecté au 88e RI, mis en route le 12 novembre 1892.

A perdu les droits à la dispense qu'il avait obtenue au Conseil de révision comme fils aîné de veuve, sa mère étant décédée le 14 juillet 1892.

Soldat de 1ère classe le 16 juillet 1893.

Devenu dispensé comme aîné d'orphelin.

Envoyé, le 27 septembre 1893 en congé sur sa demande en attendant son passage dans la réserve.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1895.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1905.

Rappelé à l'activité le 4 mars 1915.

Passé au 134e RTI le 3 avril 1915.

Passé au 47e RTI le 22 janvier 1917.

Détaché dans ses foyers en qualité d'agriculteur le 11 septembre 1917.

Passé au 57e RA le 10 novembre 1917.

Libéré du service militaire le 20 décembre 1918.

**Danflous François** né le 03 septembre

Cultivateur

C'est le frère de Jean-Marie né en 1869.

Il n'est pas recensé à Boissède.

Il s'est marié à Cadeillan (32) le 18 février 1898 avec Marie Joséphine Duprat, née le 16 avril 1898 à Nizas (32). Ils ont eu un enfant né et mort le même jour le 13 octobre 1903 à Boissède.

Il réside a/c du 22 novembre 1898 à Lombez chez Dorcival, puis a/c du 12 novembre 1899 à Samatan chez Troyes et enfin a/c du 11 décembre 1904 à Saint-Soulan.

Matricule 1891/983

Taille 1 m 65

Affecté au 88e RI, mis en route le 12 novembre 1892.

Envoyé, le 24 septembre 1893 en congé sur sa demande en attendant son passage dans la réserve.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1895.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1905.

Rappelé à l'activité le 3 mars 1915.

Passé au 118e RTI le 3 mars 1915.

Étant au 118e RTI aux armées, dirigé le 7 septembre 1917 sur les D.E.J. du 14e d'infanterie.

Détaché agricole le 8 septembre 1917.

Passé au 12e RA le 10 novembre 1917, parti et rayé des contrôles le dit jour.

Libéré de toute obligation militaire le 20 décembre 1918.

**1872**

**1873**

**Brocas Joséphin Victorin** né le 11 décembre

Cultivateur

C'est le frère d'André, né en 1871.

Il figure au recensement de 1906 et à celui de 1911.

Il a épousé le 28 janvier 1908 à Boissède, Pierette Barthélémié Maria Lamartre, née le 11 janvier 1886 à Boissède. Ils ont eu un enfant, Charles Victor Antoine, né le 4 novembre 1910 à Boissède et décédé le 12 novembre 1989 à L'Isle-en-Dodon.

Il décède le 26 mars 1951 à Boissède.

Matricule 1893/391

Taille 1 m 61

Affecté au 88e RI, mis en route le 13 novembre 1894.

Réformé n° 2 par la commission spéciale de Toulouse le 4 décembre 1894 pour infirmité ne pouvant être imputée au service militaire (myopie de 11 dioptries des deux yeux, staphylomie postérieure au 1er degré).

Classé Service armé d'office par le conseil de révision siégeant à l'Isle-en-Dodon le 2 décembre 1914.

Incorporé au 102e RTI a/c du 15 mars 1915.

Passé au 10e d'artillerie à pied le 18 mars 1915.

Classé dans le service auxiliaire sur proposition de la commission de réforme du Rhône du 24 septembre 1915 pour myopie.

Renvoyé provisoirement dans ses foyers le 14 novembre 1915.

Incorporé au 23e RA à compter du 22 décembre 1915.

Détaché le 23 décembre 1915 à la Poudrerie Nationale de Toulouse.

Passé aux Acieries et Forges de Firminy le 13 novembre 1916.

Remis à la disposition de l'agriculture le 16 juin 1917.

Passé au 57e RA le 10 novembre 1917.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 18 janvier 1919.

Passé au 23e RA le 31 juillet 1919.

Libéré du service militaire le 1er octobre 1921.

## 1874

**Fréchou Bertrand Célestin** né le 12 janvier

Cultivateur

Fils de Dominique (1841-1916) et de Bertrande Charlas (1846-1912).

Il figure au recensement de 1906 et à celui de 1911.

Il a épousé le 15 janvier 1905 à Boissède, Jeanne Marie Hortense Cassassoles, née le 18 mai 1886 à l'Isle-en-Dodon. Ils ont eu 4 enfants : René Dominique Bertrand (1905- ), Alfred Baptiste Marius (1909 - 1932), Eugène André Marius (1913-1914) et Roger Marius (1919- )

Mat 1894/1689

Taille 1 m 63

Affecté au 9e Régiment de Chasseurs, mis en route le 16 novembre 1895.

Envoyé en congé le 25 septembre 1898 en attendant son passage dans la réserve.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1898.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1908.

Passé au 57e RA le 15 avril 1914.

Rappelé à l'activité le 31 août 1914.

Détaché à l'atelier de fabrication du 18e RA.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 1er avril 1919.

Passé au 117e RAL le 9 août 1919.

Libéré du service militaire le 1er octobre 1922.

**Gramont Germain Paulin** né le 12 février

Cultivateur

Il est le fils de François (1843-1915) et de Marie Dufaut (1840-1912).

Il est recensé en 1906 à Peyrega quartier de Boissède, avec sa famille dont son frère aîné Germain né en 1867.

Il a épousé le 24 novembre à Lombez (32) (publication 17 novembre à Boissède), Jeanne Marie Beyria, née le 1er avril 1875 à Lombez.

Il réside à Lombez a/c du 10 décembre 1901, rentre dans ses foyers le 20 juillet 1902 puis réside à Lombez chez Beyria le 17 avril 1904, il revient à Boissède chez son frère le 29 janvier 1905, repart à Lombez comme tailleur chez M. Solès le 11 décembre 1910 et, enfin, revient à Boissède le 30 mars 1919.

Matricule 1894/1748

Taille 1m 70

Affecté au 12e RA, mis en route le 21 novembre 1895.

Passé au 14e Bataillon d'artillerie à pied le 16 février 1898.

Passé dans la réserve de l'armée d'active le 1er octobre 1898.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1908.  
Passé au groupe territorial du 10e Régiment d'artillerie à pied.

Rappelé à l'activité le 7 août 1914.  
Passé au 11e Régiment d'artillerie à pied le 1er mars 1916.  
Passé le 31 octobre 1917 au 5e Régiment d'artillerie à pied.  
Libéré du service militaire le 1er octobre 1922.

### **Bayle Georges Jean-Marie** né le 21 avril

Sabotier

Fils de Jean Victorin (1836-1910) et Jeanne Cassagne (1845-1881).

Jean Victorin se remarie le 27 avril 1883 à Boissède.

Il se marie le 24 janvier 1904 à Boissède avec Marie Catherine Bayle, née le 19 décembre 1881 à Simorre (32).

Il réside a/c du 7 janvier 1904 à Villefranche (32) puis a/c du 24 janvier 1911 à Simorre (32)

Matricule 1894/1741

Taille 1 m 62

Affecté au 126e RI, mis en route isolément le 16 novembre 1895.

Envoyé en congé le 17 septembre 1898 en attendant son passage dans la réserve.

Passé à la réserve d'active le 1er octobre 1898.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1908.

Rappelé à l'activité le 13 août 1914 au 136e RTI de St-Gaudens.

Passé au 156e RI le 4 décembre 1914.

Passé au 160e RI le 9 décembre 1914.

Passé au 16e RI le 17 novembre 1915.

Libéré du service militaire le 1er octobre 1922.

### **Lafforgue Jean Pascal Marius** né le 09 août

Cultivateur

C'est le frère de Noël né en 1870.

Il réside a/c du 20 juillet 1897 à Mirambeau. Il y est recensé en 1911 avec femme et enfants et sa belle mère Rose Viviès.

Il se marie à Mirambeau le 27 novembre 1896 avec Laforgue Éléonore Jacqueline Pascale, née à Mirambeau le 13 octobre 1880. Ils ont eu deux enfants : une fille Françoise Rosa née le 27 novembre 1896 et un garçon, Robert Alcide François, né le 9 octobre 1900.

Matricule 1894/1756

Taille 1 m 58

Service auxiliaire : taie de la cornée de l'œil droit.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1898.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1908.

Maintenu service auxiliaire par la commission de réforme du 26 septembre 1914.

Incorporé au 88e RI a/c du 7 novembre 1915.

Passé au 136e RTI le 19 mai 1916.

Maintenu service auxiliaire par la commission de réforme de la Seine n° 1 du 24 août 1916.

Détaché agricole le 11 juin 1917.

Passé au 57e RA le 10 novembre 1917.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 30 janvier 1919. Se retire à Mirambeau.

Passé au 23e RA le 31 juillet 1919.

Libéré du service militaire le 1er octobre 1922.

## **1875**

### **Pourquéry Jean-Marie** né le 08 novembre

Cultivateur

Fils de Daniel (1836-) et de Marie Luc. (1843-)

Il réside a/c du 8 mai 1902 à Sauveterre (32) puis, a/c du 26 juillet 1913, au Pin.

Il épouse, le 20 avril 1902 à Montégut-Savès (32), Rosa Lamouroux qui y est née le 20 février 1880. Ils ont trois enfants tous nés à Sauveterre : Marie Alice, née le 18 avril 1903, Marius Alcide, né le 27 mars 1905 et Éléonore Marguerite Ovidie née le 12 février 1907.

Matricule 1895/1276

Taille 1 m 65

Affecté au 17<sup>e</sup> Escadron du train (hippomobile), mis en route isolément le 16 novembre 1896.

Devenu postérieurement à son incorporation dispensé, frère au service.

Envoyé le 17 juillet 1898 en congé sur sa demande en attendant son passage dans la réserve.

Passage dans la réserve le 1<sup>er</sup> octobre 1899.

Passé, par changement de domicile, dans la subdivision de Mirande le 8 mai 1902.

Il est passé dans l'armée territoriale en 1908 (non noté sur sa fiche matricule).

Reintégré par changement de domicile dans la subdivision de St-Gaudens le 26 juillet 1913.

Rappelé à l'activité le 11 août 1914 au 17<sup>e</sup> Escadron du Train.

Passé au 11<sup>e</sup> Escadron du Train à Nantes le 28 octobre 1915 (mutation opérée au front).

Passé au 17<sup>e</sup> Escadron du train le 18 juillet 1917.

Passé au 5<sup>e</sup> Train le 17 février 1918.

Passé au 20<sup>e</sup> Train le 24 mars 1918.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 30 décembre 1918, se retire au Pin.

## 1876

**Bayle Adolphe Jean-Baptiste** né le 19 août

Cultivateur

Frère de Georges né en 1874.

Il se marie le 6 janvier 1906 à Boissède avec Jeanne Marie Paulonie Nébout née le 26 octobre 1877 à Boisède. Ils ont une fille Lucie Victorine Marie-Jeanne qui naît le 17 décembre 1906 à Boissède.

Il est recensé à Boissède en 1906 avec son père, sa belle-mère Bertrande Soulès et son épouse. Il est alors dit sabotier. En 1911 il est recensé avec sa femme et sa fille.

Matricule 1896/297

Taille 1 m 53

Ajourné en 1897 pour défaut de taille.

Ajourné en 1898 pour défaut de taille.

Ajourné en 1899 pour défaut de taille.

Passé dans la réserve le 1<sup>er</sup> octobre 1900.

Réformé n° 2 par la commission spéciale de réforme de Toulouse le 1<sup>er</sup> décembre 1914 pour perte de l'œil droit, vision diminuée à gauche.

Maintenu réformé n° 2 par le conseil de révision siégeant à l'Isle-en-Dodon le 30 juin 1915.

Libéré du service militaire le 10 novembre 1925.

## 1877

## 1878

## 1879

## 1880

## 1881

**Duran François Charles Eugène** né le 09 janvier

Étudiant

Fils de Marie Philippe Amédée et de Marie Rose Marguerite Fusié.

Il réside à Salies en 1901 semble-t-il avec ses parents, puis à Toulouse, 7 rue des Lois où il est toujours le 3 mai 1915.

Ses parents ne sont pas recensés à Salies en 1906. Son père est dit rentier en 1881 et âgé de 31 ans, sa mère est sans profession et âgée de 26 ans. Sont témoins à sa naissance, Henri François Fusié, grand-père et Bertrand Hilaire Fusié, 29 ans, rentier, oncle (voir généalogie Fusié chapitre suivant).

Matricule 1901/358

Taille non renseignée.

Classé dans le service auxiliaire en 1902.

Réformé n° 2 par la Commission de réforme de Saint-Gaudens du 16 novembre 1914 pour troubles cardiaques, endocardite aiguë.

Classé dans le service auxiliaire le 29 avril 1915 sur proposition de la commission spéciale de réforme de Toulouse pour palpitations.

Incorporé au 23e RA a/c du 12 mai 1915.  
Nommé brigadier le 13 novembre 1915.  
Nommé maréchal des logis le 29 mars 1917.  
Réformé n° 2 par la commission spéciale de Toulouse le 15 novembre 1917 pour «*insuffisance aortique ; arythmie suite d'endocardite.* »  
Décédé le 27 janvier 1919 à Salies-du-Salat.

**Gay Jean-Marie Alexandre Maxime** né le 18 mai

Cultivateur journalier.

Fils de Pierre Jean (1850-1909) et de Marie Anne Nébout (1857-1949).

Il décède le 6 août 1940 à Boissède, a priori célibataire et sans enfants.

Matricule 1901/1070

Taille 1 m 58

Mis en route le 16 novembre 1902 pour le 88e RI.

Passé à la 17e section de COA le 16 mars 1903.

Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1905.

Rappelé à l'activité le 3 août 1914.

Désigné pour faire partie du personnel de la section de boulangerie de campagne n° 38 (organe de groupes de division de réserve isolée), parti le 11 août 1914.

Passé à la 5ème section de COA le 11 avril 1916.

Passé au 282e RIT le 13 janvier 1917.

Passé au 338e RI le 4 mars 1917, aux armées.

Soldat de 1ère classe le 16 octobre 1917.

Malade évacué le 16 août 1918. Rejoint son corps le 12 octobre 1918.

Cité à l'ordre du régiment le 16 avril 1918 : «*Pourvoyeur de fusil-mitrailleur. Le tireur ayant été blessé a pris son arme et a bravement continué le tir.* »

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 4 mars 1919.

Croix de guerre étoile de bronze.

Classé service auxiliaire et proposé pour une pension temporaire de 2% d'invalidité par la commission de réforme de Toulouse du 7 avril 1920 pour diminution d'acuité auditive oreille droite, légère otite catarrhale gauche.

Maintenu service auxiliaire et proposé pour une pension temporaire de 10% d'invalidité par la commission de réforme de Toulouse du 28 avril 1922 : hypoacousie droite par otite moyenne chronique suppurée. PM Poumons normaux.

Maintenu service auxiliaire et proposé pour pension permanente de 10% d'invalidité par la commission de réforme de Toulouse du 21 décembre 1923. Hypoacousie droite PM Emphysème pulmonaire léger.

Classé dans la position dite « sans affectation » et rayé des contrôles du 14e RI le 16 janvier 1927.

Libéré du service militaire le 15 octobre 1930.

**Fourcade Janvier Ceracy Bertrand** né le 14 septembre

Cultivateur

Fils de Jean (1844-) et d'Étienne Jacquette Dauzeville (1846-1924).

Il réside a/c du 13 octobre 1911 à l'Isle-en-Dodon.

Il s'est marié en 1912 (promesse de mariage à Boissède le 14 avril 1912) et a eu au moins un enfant comme l'indique sa fiche matricule.

Matricule 1901/1069 rattaché à la classe 1899.

Taille 1 m 52

Pris bon après un ajournement d'un an.

Mis en route le 16 novembre 1903 pour le 59e RI.

Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1905.

Passé au 24e RIC le 16 avril 1914.

Rappelé à l'activité le 13 août 1914.

Classé service auxiliaire par la commission de réforme de Perpignan du 7 janvier 1916 pour bronchite.

Réformé temporairement 1ère catégorie par la commission de réforme de Perpignan du 5 mai 1916 pour « bronchite chronique ».

Renvoyé dans ses foyers le 6 mai 1916.

Classé service auxiliaire par la commission de réforme de Toulouse du 5 avril 1917.

Incorporé au 83e RI a/c du 6 mai 1917.

Détaché garde frontière au poste de Fos le 8 juin 1917.  
Envoyé en congé illimité de démobilisation le 9 mars 1919.

À la date du 1er octobre 1923 passé à la classe de mobilisation de 1899 en tant que père de 1 enfant vivant.

Classé dans la position dite « sans affectation » et rayé des contrôles du 16e Régiment de tirailleurs le 16 janvier 1927.

Libéré du service militaire le 15 octobre 1930.

**1882**

**1883**

**Tournan Sylvain Henri Cyprien** né le 11 septembre

Pépiniériste

Fils de Mathieu Bertrand (1845-) et de Marie Suzanne Descadeillas (1862-).

Il y a un Tournan recensé sans prénom en 1906 et 1911 au village de Boissède. C'est peut-être lui ?

Il a été marié et il est père d'un enfant vivant en 1923 d'après sa fiche matricule.

Matricule 1905/975 ramené à la classe 1901.

Taille 1 m 60

Mis en route le 16 novembre 1904 pour le 9e Régiment de Chasseurs.

Prévôt chasseur de 2ème classe le 5 novembre 1905.

Brigadier prévôt le 3 janvier 1907.

Renvoyé dans ses foyers aîné d'orphelins.

Rayé des contrôles le 9 mars 1907.

Rappelé à l'activité le 3 août 1914.

Classé dans le service auxiliaire sur proposition de la commission de réforme de Mirande du 5 juin 1915 pour endocardite d'origine rhumatismale.

Maintenu dans le service auxiliaire par la commission dite des trois médecins siégeant au dépôt du 9e Chasseurs le 2 juillet 1915.

Passé le 26 mai 1916 au Cadre des Prisonniers de Guerre de la 17ème région (Dépôt d'Auch).

Passé au 9e Régiment de Chasseurs le 26 janvier 1917.

Détaché le 28 janvier 1917 au Dépôt des métallurgistes du 57e RA.

Détaché le 30 janvier 1917 aux ateliers Letrotteur à Toulouse.

Passé au 23e RA le 1er juillet 1917.

Affecté à la société hype-métallurgique d'Alet (11) le 25 février 1918.

Relevé de l'usine d'Alet et dirigé sur le DU de Toulouse le 6 août 1918.

Détaché à la maison Granges à Agen le 7 août 1918.

Passé au 11e RI 8 août 1918.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 23 mars 1919, se retire à l'Isle-en-Dodon.

Maintenu service auxiliaire par la commission de réforme de Toulouse du 12 mars 1920. Invalidité inférieure à 10%. Cicatrice souple d'abcès froid costal base de l'hémithorax gauche. État général satisfaisant.

Passé à la date du 1er octobre 1923 à la classe de mobilisation de 1901 en tant que père d'un enfant vivant.

Classé dans la position dite « sans affectation » et rayé des contrôles le 1er mars 1927.

Réformé définitivement n° 1 proposé pour pension temporaire de 100% par la commission de réforme de Toulouse du 7 novembre 1930 pour « *ostéite costale antérieure au niveau de la 8ème côte* ».

Demande de pension rejetée le 28 février 1938 : n'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension pour le motif suivant : la demande d'admission à pension est frappée de forclusion.

Par ailleurs la maladie invoquée n'a pas été régulièrement constatée.

**1884**

**Dréx Pierre Marius Jean** né le 02.01

*Mort pour la France*

**1885**

**Canguilhem Armand Dominique Saturnin** né le 04 décembre.

Fils de Pierre (1844-) et de Françoise St Supéry (1851-).

Recensé en 1906 et 1911 à Boissède avec ses parents.

*Pas de fiche matricule*

**1886**

**Duffaut Joseph Célestin** né le 09 mai

Cultivateur

Fils de Jean Germain (1858-) et de Jeanne Françoise Vignes (1859-)

Recensé en 1906 et 1911 avec ses parents.

Il s'est marié et a eu un enfant d'après sa fiche matricule.

Matricule 1906/448 ramené à la classe 1904

Taille 1m 74

Mis en route le 8 octobre 1907 pour le 18e RA.

Envoyé dans la disponibilité le 24 septembre 1909.

Rappelé à l'activité le 3 août 1914.

Intoxiqué à l'ypérite le 6 juin 1915.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 2 avril 1919.

Passé à la classe de mobilisation 1904 le 1er octobre 1923 en tant que père d'un enfant.

Service armé, invalidité inférieure à 10 % sans origine pour la commission de réforme de Toulouse le 15 avril 1929 troubles pulmonaires actuellement en évolution.

Maintenu service armé invalidité inférieure à 10% non imputable et non recevable. Décision de la commission de réforme de Toulouse du 10 avril 1935 pour « *sclérose légère à type emphysémateux* »

Libéré du service militaire le 15 octobre 1935.

Notification d'une décision portant rejet d'une demande de pension à titre de blessures ou infirmités : l'intéressé n'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension (9 mai 1936).

**1887**

**1888**

**Canguilhem Louis Henri Albert** né le 15 décembre

Cultivateur

Fils de Isidore Joseph (1849-) et de Marie Marguerite Dubernard (1862-)

Recensé avec ses parents en 1906 mais pas en 1911.

Il s'est marié le 17 octobre 1927 à Anan avec Marie Marguerite Ratio.

Matricule 1908/352

Mis en route 6 octobre 1909 pour le 18e RA.

Maître pointeur le 12 octobre 1910.

Rappelé à l'activité le 3 août 1914.

Passé au 58e RA le 28 août 1917.

Passé à la 17e section de COA le 30 janvier 1919.

Passé à la 16e section de COA et affecté à la Poudrerie de Toulouse.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 23 mars 1919.

Classé dans la position dite « sans affectation » et rayé des contrôles de la 16e section de COA le 1er août 1927.

Libéré du service militaire le 15 octobre 1937.

**1889**

**Bergouan Joseph Victor** né le 23 janvier

Cultivateur

Fils de Pierre et de Jeanne Cassassoles.

Il est domicilié, en 1909 à Garravet (32) avec ses parents.

Il réside a/c du 1er août 1919 à Garravet (32).

Il s'est marié le 9 décembre 1919 avec Yvonne Sidonie Clémence Arségut.

Ils ont eu au moins un enfant d'après sa fiche matricule.

Il réside a/c du 15 octobre 1927 à Frontignan-Savès.

Il décède le 12 décembre 1960 à Frontignan-Savès.

Matricule 1909/718 Auch ramené à 1907.

Taille 1m 69

Mis en route le 1er octobre 1910 pour le 4e Dragons.

Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1912.

Passé dans la réserve de l'armée d'active le 1er octobre 1912.

Rappelé sous les drapeaux le 4 août 1914 au 17e Escadron du train.

Aux armées le 7 août 1914.

Passé au 14e Escadron du train le 8 juillet 1916.

Passé au 116e Artillerie Lourde le 14 novembre 1918.  
Passé au 281e AL le 26 décembre 1918.  
Envoyé en congé de démobilisation le 1er août 1919.  
Médaille commémorative française de la Grande Guerre.  
Médaille de la Victoire.

Affecté au 117e AL le 1er juin 1921.  
Affecté à la classe 1907 le 4 octobre 1923 en tant que père d'un enfant.  
Sans affectation le 15 janvier 1938.  
Dégagé le 15 octobre 1938 des obligations du service militaire.  
Maintien à la disposition du Ministre de la guerre pour la défense passive.

**Descadeillas Joseph Alexandre Benoit** né le 21 mars  
*Mort pour la France*

**1890**

**Saint-Pé Victor Louis François** né le 08 avril  
Cultivateur

Fils de François Pascal et de Honorine Marie Abadie.

Il est recensé avec ses parents à Boissède en 1906 et 1911.

Il a épousé, vers 1923, Léa Baptistine Gesta. Ils ont eu des enfants morts en bas âge.

Matricule 1910/1297

Taille 1 m 64

Exempté en 1911 pour perte de presque toutes les dents mâchoire supérieure.

Maintenu le 15 octobre 1914 à l'Isle-en-Dodon.

Classé service auxiliaire par la commission de réforme de St-Gaudens le 12 avril 1917 pour astigmatisme.

Incorporé a/c du 16 mai 1917.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 10 août 1919, se retire à Boissède.

Classé dans la position « sans affectation » et rayé des contrôles du 17e COA le 1er septembre 1927.

Affecté à la Poudrerie de Toulouse le 1er juin 1932.

Rappelé à l'activité le 14 septembre 1939.

Classé réformé définitif n° 2 par la commission de réforme de Toulouse du 13 octobre 1939 pour :  
Volumineuses hernies scrotales doubles. Mauvais état général.

Renvoyé dans ses foyers le 14 octobre 1939.

**1891**

**1892**

**Nébout Maxime Marie Bertrand** né le 14 novembre  
*Mort pour la France*

**1893**

**Ferran Élie Bernardet Marius** né le 02 juillet

Menuisier-charpentier

Fils de Victor et de Alexandrine Espénant.

Il s'est marié et a eu au moins deux enfants d'après sa fiche matricule.

Il décède à Espoon (32) le 12 juillet 1946.

Matricule 1913/234 Auch

Taille 1m 69

Exempté en 1913 pour laideur extrême.

Bon service armé par la commission de réforme d'Auch du 20 novembre 1913.

Incorporé a/c du 28 novembre 1913 au 57e Régiment d'artillerie de campagne.

Réformé le 20 mars 1914 pour « *Bacillose pulmonaire* ».

Maintenu réformé par le conseil de révision du Gers le 4 octobre 1914.

Passé dans la réserve de l'armée d'active le 1er octobre 1916.

Classé service armé par la commission de réforme du Gers le 28 mars 1917.

Incorporé a/c du 23 mai 1917.

Passé au 38e RA le 21 octobre 1917.

Passé au 21e RAC le 26 décembre 1917.

Parti à l'Armée d'Orient le 21 octobre 1917.

Rapatrié de l'Armée d'Orient le 26 janvier 1919.

Envoyé en congé de démobilisation le 1er septembre 1919.

Affecté à la classe 1909 le 9 octobre 1923 en tant que père de 2 enfants.

Maintenu service armé invalidité inférieure à 10% non imputable par la commission de réforme de Toulouse du 26 mai 1933. N° 1 emphysème pulmonaire — non susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension.

Rappelé le 6 octobre 1939.

Affecté le 7 octobre 1939 à la 301e brigade de passage.

Réformé définitivement n° 2 par la commission de réforme d'Agen du 24 octobre 1939 : emphysème pulmonaire, bronchite chronique, état général médiocre.

**Fusié Henri Marie Charles** né le 07 juillet  
*Mort pour la France*

1894

**Sengès Pierre Paul** né le 16 avril  
*Mort pour la France*

1895

1896

1898

**Gramont Paul François Marius** né le 20 juin

Ajusteur mécanicien

Fils de Jean germain et de Jeanne Françoise Bertrande Brocas.

Matricule 1918/362

Taille 1m 65

Classé dans la 5ème partie de la liste en 1917 pour faiblesse.

Classé dans la 1ère partie de la liste en 1918 (Conseil de révision du 23 février 1918).

Incorporé a/c du 21 avril 1918 au 14e RI de Toulouse.

Soldat de 1ère classe le 17 février 1919.

Nommé caporal le 1er juin 1919.

Renvoyé dans ses foyers le 20 mars 1921.

Passé dans la réserve le 15 avril 1921.

Rappelé à l'activité le 5 mai 1921.

Affecté au 19e Bataillon de chasseurs à pied.

Renvoyé dans ses foyers le 19 juin 1921 (un frère sous les drapeaux).

Classé sans affectation le 15 janvier 1938.

Passé en domicile dans la subdivision de Montauban le 15 janvier 1938.

Démobilisé et renvoyé dans ses foyers le 3 juillet 1940, se retire à Boissède.

Campagnes :

Contre l'Allemagne du 21 avril 1918 au 23 octobre 1919 ;

Intérieur du 21 avril 1918 au 31 août 1918 ;

Armées du 1er septembre 1918 au 11 novembre 1918 ;

Armées du 12 novembre 1918 au 23 octobre 1918 ;

Occupation des pays rhénans du 5 mai 1921 au 18 juin 1921.

**Vilanova Alphonse Octave** né le 09 novembre

Négociant en grains

Fils de François Joseph (Briquetier) et de Rose Josèphe Montané.

Il décède à Toulouse le 24 mars 1970.

Matricule 1918/393

Taille 1 m 62

Engagé volontaire pour quatre ans le 5 janvier 1917 à la mairie de Toulouse au titre du 23e RA.

Brigadier le 21 février 1918.

Arrivé aux armées le 4 août 1918.

Maréchal des Logis le 22 août 1919.

A obtenu le 5 août 1920 du Ministre de la Guerre un congé de quatre mois sans solde valable du 5 septembre 1920 au 5 janvier 1921 inclus.

Passé dans la réserve d 'armée active le 5 janvier 1921.

Rappelé à l'activité le 3 septembre 1939.

Affecté au 57e RA Mixte Divisionnaire.

## Recensés non nés à Boissède

**1875**

**Fourcade Jean** né le 23 août à Tournan (32)

Cultivateur

C'est le frère de Janvier né en 1881.

Il s'est marié le 25 janvier 1903 à Puymaurin avec Eudoxie Jeanne Latrille.

Matricule 1895/1304

Taille 1 m 54

Ajourné en 1896 pour défaut de taille, bon en 1897.

Affecté au 59e RI, mis en route le 15 décembre 1897.

Envoyé le 5 octobre 1899 en congé.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1899.

Rappelé à l'activité le 14 août 1914.

Passé au 88e RTI le 28 février 1916.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 6 janvier 1919.

Service armé par la Commission de réforme de Toulouse du 21 janvier 1921 : invalidité inférieure à 10%, épaissement de la membrane tympanaire gauche, diminution de l'audition. Perte de la moitié de la phalange inguëale du pouce gauche.

Libéré du service militaire le 10 novembre 1924.

**1876**

**Ané Bertrand Joseph** né le 17 février à Molas.

*Mort pour la France*

**1878**

**Biamouret Joseph Jean-Baptiste** né le 26 mai à Tournan (32)

Fils de Bernard, bordier et de Marie Mendousse.

Décédé à Noilhan le 25 octobre 1955.

Matricule 1898/916 Auch

*Fiche matricule non trouvée en ligne*

**1882**

**Gaspin Joseph** né le 24.01.1882 à Gaujan (32)

Cultivateur

Fils de Jean Dominique et de Pauline Saint-Sèbe.

Il est domicilié en 1902 à Salerm.

Il réside à Boissède a/c du 11 décembre 1911.

Matricule 1902/781

Taille 1 m 63

Dispensé, frère au service.

Mis en route le 14 novembre 1903, RI de Saint-Gaudens.

Rappelé à l'activité le 3 août 1914.

Affecté au 44e RIC, passé au 24e RIC le 15 avril 1914.

Parti aux armées le 16 septembre 1914.

Blessé, évacué le 14 janvier 1915 (blessé à Vauquois, plaie main gauche par balle).

Rentré au dépôt le 27 avril 1915.

Reparti aux armées le 29 septembre 1915.

Blessé et évacué le 5 février 1916 (blessé à Cappy, plaie pénétrante au thorax par éclat d'obus).

Rentré au dépôt le 5 décembre 1916.

Proposé pour la réforme n° 1 avec gratification de 4ème catégorie (30%) par la commission de réforme de Béziers du 14 mai 1917 pour « Résection des 2ème, 3ème, 7ème et 9ème côtes ; scoliose consécutive à gêne respiratoire (Blessure de guerre) ».

Admis à la réforme n° 1 avec gratification par Décision Ministérielle du 7 septembre 1917.

Réformé définitivement et proposé pour une pension temporaire de 40% d'invalidité par la Commission de réforme de Toulouse du 10 septembre 1920. Résection des deuxième et troisième côtes en avant et des septième, huitième et neuvième côtes en arrière. Déformation thoracique.

Etat général médiocre. Blessure de guerre.  
Réformé définitif et proposé pour pension permanente de 30% d'invalidité par la Commission de réforme de Toulouse du 22 avril 1920. Reliquat de pleurésie droite.  
Admis à pension de 720 Frs. avec jouissance du 14 mai 1921, par arrêté du 19 janvier 1923.  
Réformé définitif et proposé pour pension temporaire de 40% par la Commission de réforme de Toulouse du 18 janvier 1928, aggravation reliquat de pleurésie purulente droite consécutive à blessure par éclat d'obus.  
Réformé définitif et proposé pour pension permanente 50% d'invalidité par la Commission de réforme de Toulouse du 27 janvier 1930. Reliquat de blessure purulente droite suite à blessure par éclat d'obus.  
(...) *Suit une série de décisions du même genre.*  
Cité à l'ordre du Général le 1er avril 1916 : « *Blessé à la poitrine au cours d'un violent bombardement, a refusé d'être relevé avant ses camarades.* »  
Médaille militaire avec traitement, décret du 3 juillet 1931.  
Croix de guerre avec étoile vermeil.

## 1884

**Beyria François Maximin** né le 29 mai 1884 à Cadeilhan (32)

Cultivateur

Fils de père inconnu et de Jeanne Marie Beyria.

Il réside à Boissède en 1904.

Il a été marié et a eu deux enfants d'après sa fiche matricule.

Matricule 1904/95 Auch

Taille 1 m 62

Mis en route le 16 octobre 1905 sur le 4ème Régiment de zouaves.

Campagnes : en Tunisie du 18 octobre 1905 au 27 septembre 1907.

Envoyé dans la disponibilité le 27 septembre 1907.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1908.

Rappelé sous les drapeaux le 4 août 1914, aux armées le même jour.

Caporal le 14 mars 1916.

Blessé évacué aux Vaux Chapitre le 8 septembre 1916, plaie du côté gauche du thorax.

Classé service auxiliaire par la Commission de réforme de Nancy du 19 avril 1917 pour « *ancienne plaie transfixante de l'hémithorax gauche avec emphyseme sous-cutané et hémoptysis.* »

Classé service armé par la Commission de réforme de Toul du 25 juillet 1917.

Passé au 10ème RI le 9 août 1917.

Passé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1918.

Le 9 août 1918 atteint d'intoxication par gaz (obus) autour de Tracy le Val (Ain).

Envoyé en congé de démobilisation le 1er août 1918.

(...) *Suit une saga du même genre que celle de Gaspin.*

Affecté à la classe 1900 le 5 octobre 1922 (2 enfants).

## 1898

**Laouat Joseph** né le 14 avril 1898 à L'Isle-en-Dodon

Cultivateur

Fils de Baptiste et de Isidora François.

Il est recensé à Boissède en 1911. avec ses parents, sa petite sœur Marie et sa grand-mère maternelle Marie Abadie.

Il se déplace beaucoup après la guerre :

à Cadeilhan a/c du 18 janvier 1921 ;

à Gaujan a/c du 19 décembre 1923, et a/c du 17 avril 1929 ;

à l'Isle-en-Dodon, a/c du 30 novembre 1929. Il y est toujours le 17 mai 1963.

Matricule 1918/366

Taille 1 m 67

Incorporé a/c du 1er mai 1917 au 14e RI de Toulouse.

Aux armées le 21 octobre 1917.

Passé au 113e RI aux armées le 1er avril 1918.

Disparu le 9 juin 1918 à Biermont (Oise), présumé prisonnier le 16 septembre 1918.

Prisonnier interné à Staminlager Soltau Nehaumer.

Rapatrié le 30.12.1918, arrivé au DTI de Toulouse le 7 janvier 1919.

Affecté au 14<sup>e</sup> RI le 10 février 1919.

Classé service auxiliaire par la Commission de réforme de Toulouse le 11 mars 1919 pour « *Grosse perte de substance du trapèze à gauche (Blessure de guerre par éclat d'obus)* ».

Maintenu service auxiliaire et proposé pour pension temporaire de 20% d'invalidité par la Commission de réforme de Toulouse du 16 avril 1920 pour « *Membre supérieur gauche, limitation horizontale des mouvements d'abduction et de propulsion du bras, perte de substance osseuse et musculaire de l'angle supérieur de l'omoplate* »

Renvoyé dans ses foyers le 26 avril 1920.

Maintenu service auxiliaire et proposé pour pension temporaire de 10% d'invalidité par la Commission de réforme de Toulouse du 24 avril 1922...

Classé sans affectation le 1<sup>er</sup> mai 1931.

Blessé le 9 juin 1918 à Roye-sur-Matz : « *Éclat d'obus épaule gauche, éraflure de balle au genou droit.* »

Cité à l'ordre du régiment le 28 septembre 1920 : « *Brave soldat, a été blessé sur le champ de bataille de Roye-sur-Matz le 9 juin 1918 en faisant son devoir.* »

Médaille militaire 31 décembre 1972.

## Le Monument aux Morts

Le Monument aux Morts de Boissède, situé entre l'église et la mairie, est une simple stèle où figurent 7 noms :

ANÉ Bertrand Joseph ;  
DANFLOUS Jean-Marie ;  
DESCADEILLAS Joseph Alexandre Benoît ;  
DREX Pierre Marius Jean ,  
FUSIÉ Henri ;  
NEBOUT Maxime Marius Bertrand ;  
SALOMON Clément Maxime.

Ils font l'objet des fiches des pages suivantes à l'exception de Jean-Marie DANFLOUS. Je les ai séparé en deux groupes :

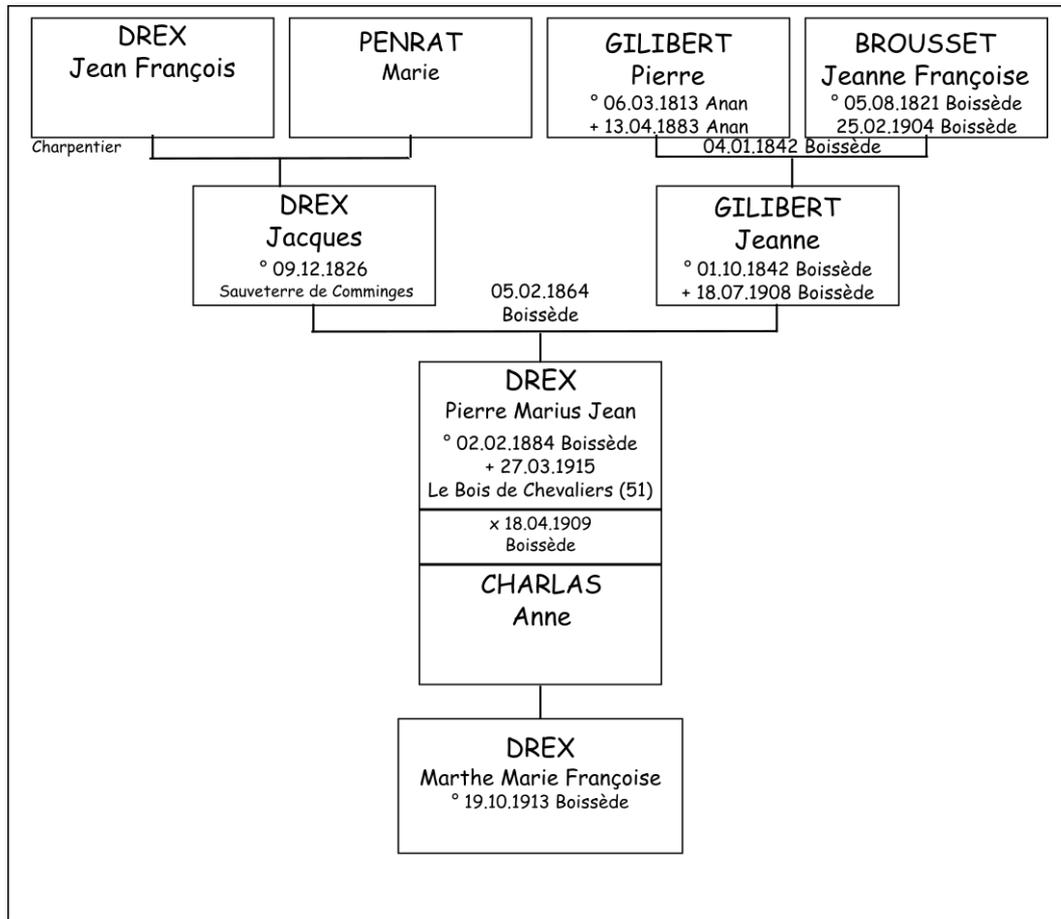
les natifs de Boissède ;  
ceux nés ailleurs.

Pour Jean-Marie DANFLOUS il reste une inconnue : si c'est celui que j'ai choisi pour ce travail, il n'est pas mort pour la France, comme l'indique sa notice ci-dessus ; mais il existe un autre Jean-Marie DANFLOUS qui lui est bien mort pour la France, qui est né à Péguilhan, ne semble avoir eu aucun lien avec Boissède et figure bien sur le monument de Péguilhan, je l'ai donc écarté.

Enfin un troisième groupe, ne comportant qu'un individu existe : les soldats nés à Boissède mais figurant sur un autre monument, c'est la cas de Paul Pierre Sengès qui figure sur le monument de Puymaurin.

## Soldats nés à Boissède

### DREX Pierre Marius Jean



Matricule 1904/1111

Taille 1 m 66

Mis en route le 8 octobre 1905 pour le 83<sup>e</sup> RI.

Envoyé dans la disponibilité le 18 septembre 1906.

Rappelé à l'activité le 4 août 1914.

Parti aux armées au 283<sup>e</sup> RI le 12 août 1914.

Décédé, tué à l'ennemi le 27 mars 1915 au Bois des Chevaliers (51).

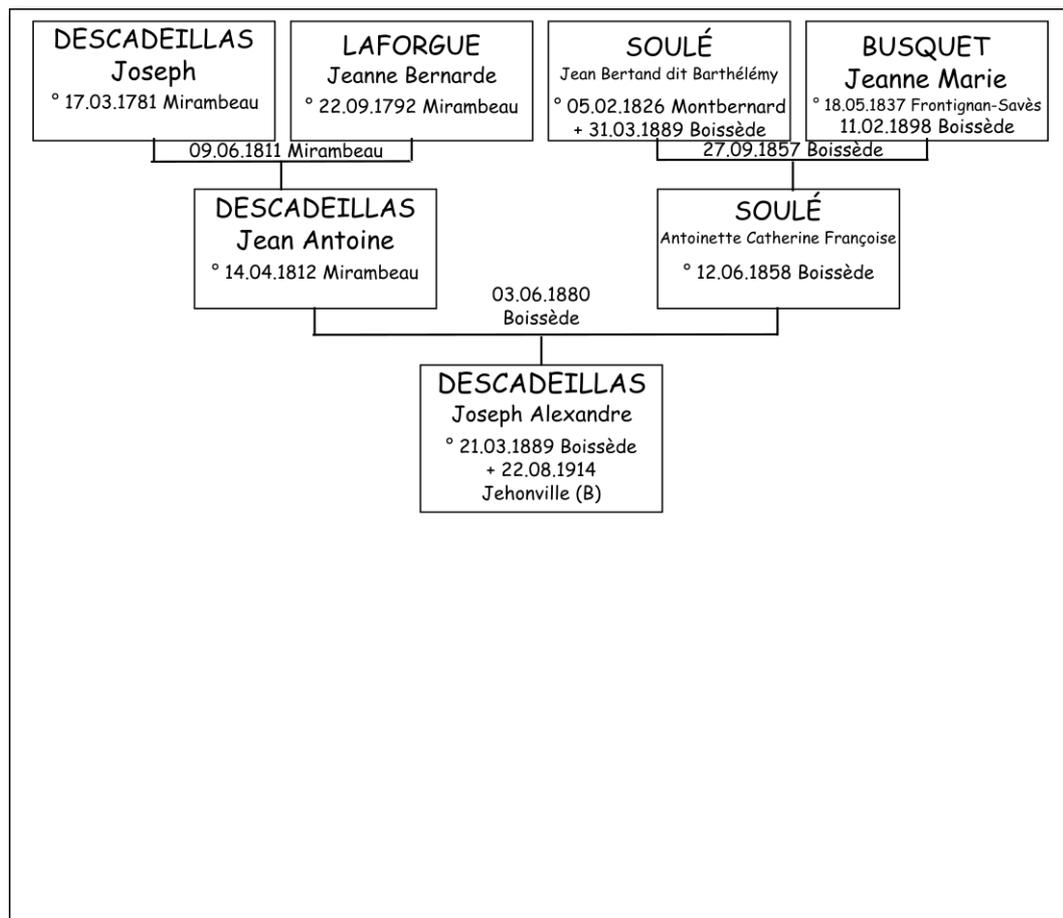
Payé le 4 septembre 1915 par le dépôt du 83<sup>e</sup> à titre de secours immédiat la somme de cent cinquante francs à la veuve de l'intéressé.

Inhumé au Cimetière n° 47, plan directeur Bois des Chevaliers, tombe 75.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Voir Laurent Ségalent, *Mourir à Bertrix. Le sacrifice des régiments du Sud-Ouest*.

# DESCADEILLAS Joseph Alexandre



Matricule 1909/660

Taille 1 m 67

Incorporé a/c du 5 octobre 1910 au 83<sup>e</sup> RI.

Soldat de 1<sup>ère</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Envoyé en congé le 21 septembre 1912.

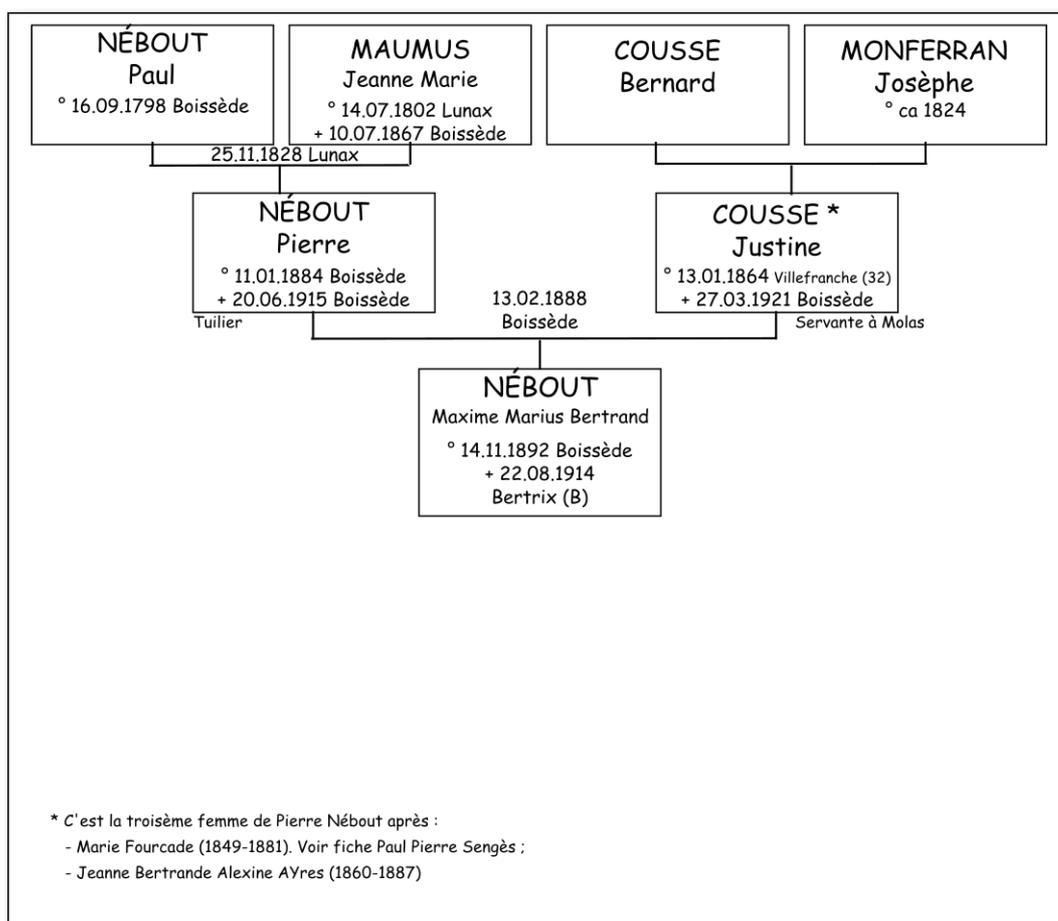
Rappelé à l'activité le 3 août 1914 au RI de Saint-Gaudens.

Parti aux armées le 6 août 1914.

Disparu le 22 août 1914 à Géhonville (avis du 31 décembre 1914)

Jéonville est une section de la ville de Bertrix en Belgique où sont morts beaucoup de fantassins du Savès dès le début des hostilités.

# NÉBOUT Maxime Marius Bertrand



Matricule 1912/790

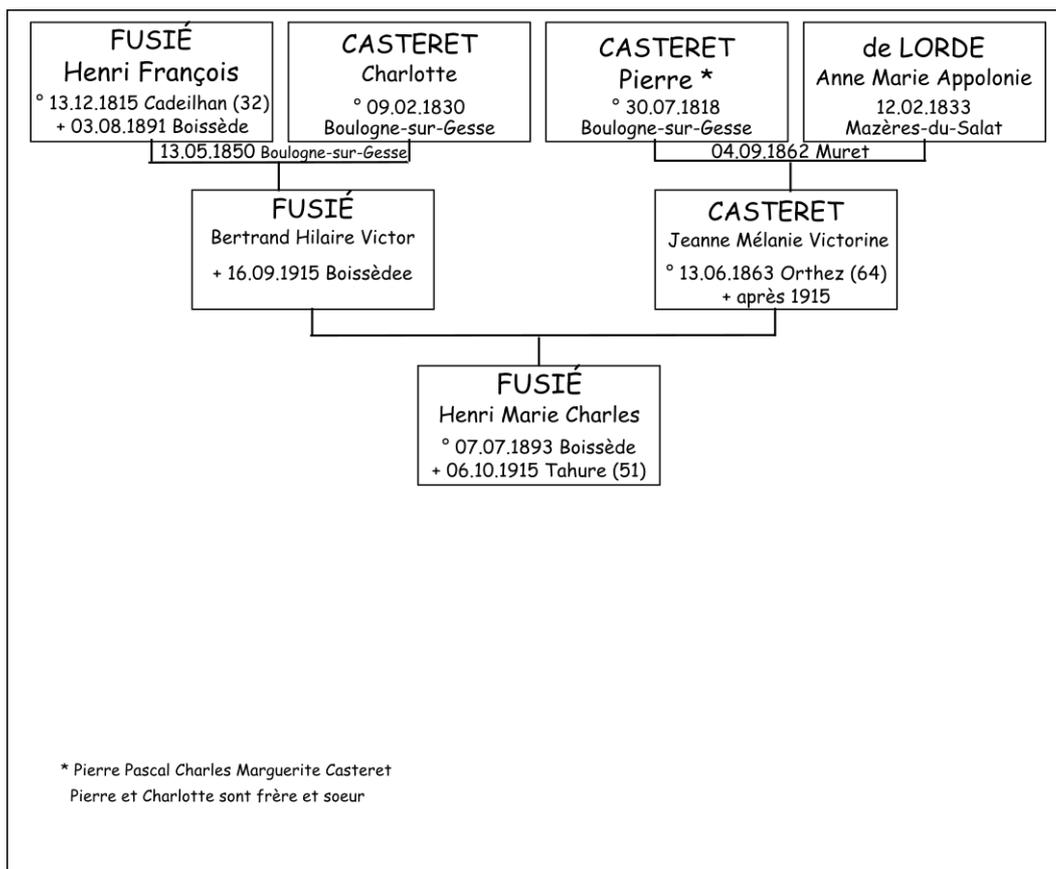
Taille 1 m 72

Incorporé a/c du 9 octobre 1913 au 59e RI de Pamiers.

Disparu le 22 août 1914 à Bertrix (Belgique).

Déclaré décédé le 22 août 1914 par jugement déclaratif de décès rendu le 11 janvier 1921 par le tribunal de Saint-Gaudens.

# FUSIÉ Henri



Ajourné faiblesse en 1913.

Sursis, décision de la Commission de réforme de Toulouse du 3 novembre 1913.

Incorporé a/c du 1er septembre 1914 au 53e RI à Perpignan..

Passé au 81° RI le 15 mars 1915.

Nommé caporal fourrier le 5 octobre 1915.

Décédé le 6 octobre 1915. Tué à l'ennemi à Tahure.

Cité à l'ordre du Régiment le 24 avril 1919 : « *Brave et dévoué. A été tué glorieusement dans le secteur de Tahure alors qu'il accomplissait courageusement son devoir.* »

Croix de guerre étoile de bronze.

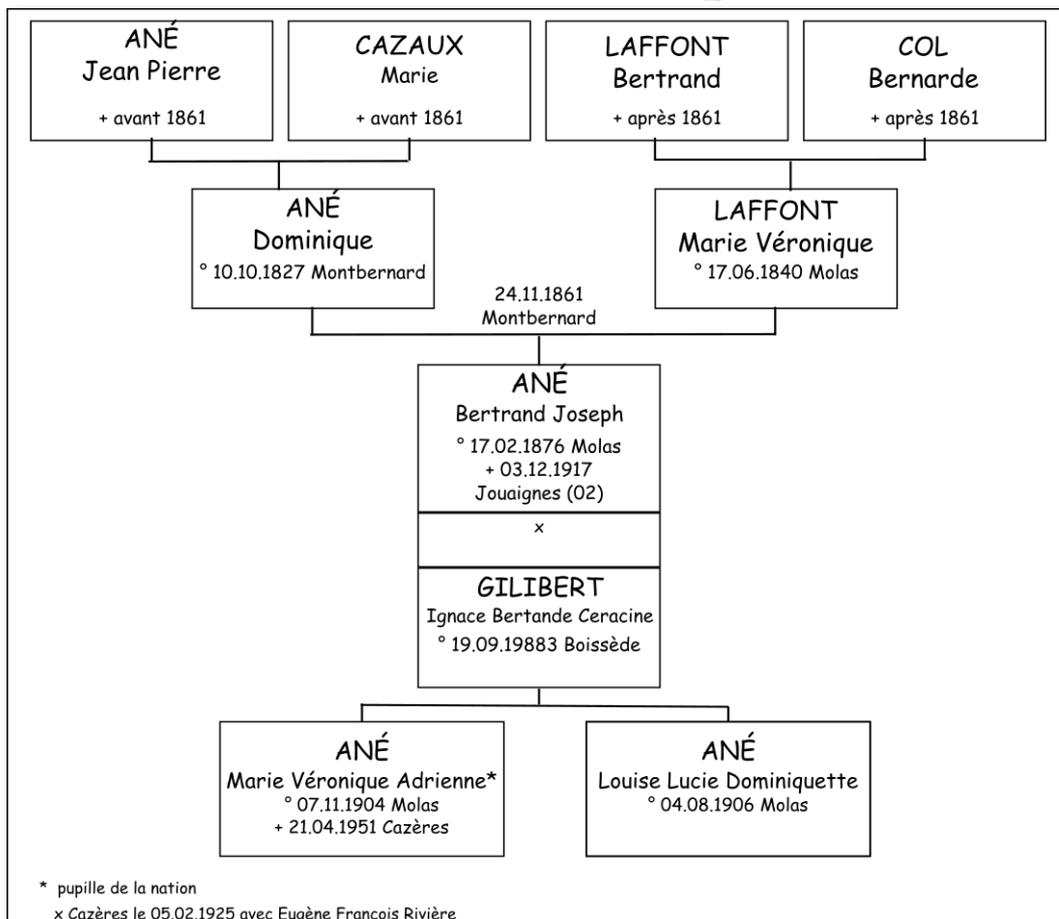
La fiche matricule n'est pas bavarde. On en sait heureusement un peu plus sur Henri Fusié, comme je l'ai déjà dit, par le Livre d'Or de la Faculté de Droit de Toulouse dont j'extrait le texte suivant :

Né au château de Boissède, il fait ses études secondaires au Caousou (Toulouse). Élève de l'institut technique de droit (année universitaire 1912 – 1913 et 1913 – 1914), il obtient le baccalauréat en droit en juillet 1914. Soldat de deuxième classe aux 81e régiment d'infanterie, il combat à Ypres (Flandre belge, décembre 1914). Victime de gelures aux pieds, soigné à l'arrière, il revient sur le front de Champagne en février 1915. Ces lettres témoignent des conditions acharnées de combat : on « délaisse de plus en plus le fusil et la fourchette », c'est-à-dire la baïonnette, au profit de la grenade (1er juillet 1915) du fait de la proximité des lignes adverses, de l'épuisement moral des soldats du front : « Personne ne marchera » si on donne l'ordre d'attaquer car « les hommes en ont assez » (28 avril 1915). Lui-même ne cache pas son pessimisme : « La guerre finira plus tôt qu'on ne le pense. Non pas que notre avancée soit proche et certaine mais parce qu'il est impossible avec les chaleurs de vivre dans un tel milieu » ; en effet, en raison du nombre des cadavres en décomposition, « la peste et la chaleur feront ce que ne peuvent faire les hommes » (21 mars 1915). Promu caporal fourrier le 5 octobre 1915, il est tué le lendemain à Tahure par un éclat d'obus ; la « petite image du Sacré-Cœur » qu'il portait « épinglée à son képi » ne l'aura pas sauvé. Sa tombe ne sera pas retrouvée.

Voir en annexe *Les Liaisons de la famille Fusié*.

# Soldats non nés à Boissède

## ANÉ Bertand Joseph



Matricule 1896/253

Taille 1 m 66

Affecté au 7<sup>e</sup> Régiment de dragons et mis en route isolément le 15 novembre 1897.

Détaché aux Établissements hippiques de Suippes a/c du 20 octobre 1898.

Envoyé le 20 octobre 1900, en congé, en attendant son passage dans la réserve.

Passé dans la réserve le 1er octobre 1900.

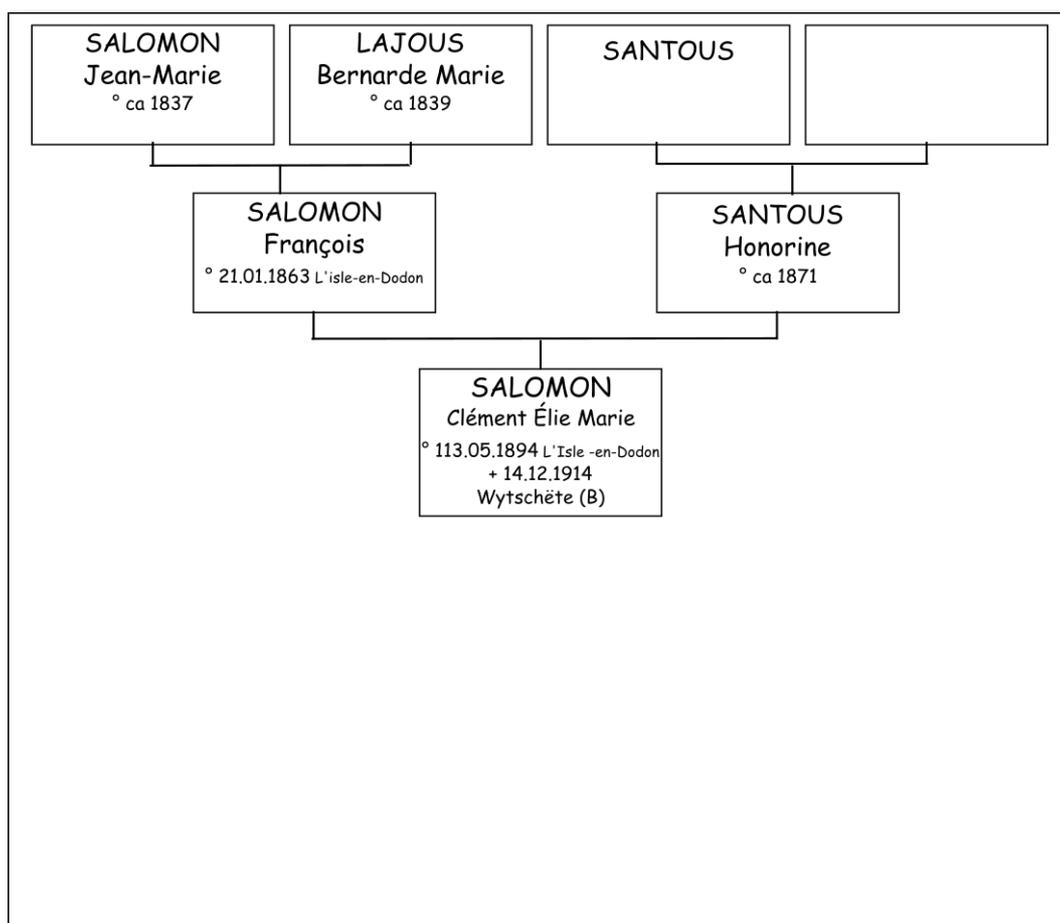
Affecté au 17<sup>e</sup> Escadron du Train de Montauban.

Rappelé à l'activité le 9 août 1914.

Dirigé aux armées le même jour.

Décédé le 3 décembre 1917, suite de maladie contractée au service à l'ambulance 12/2 à Jouaignes (02).

## SALOMON Clément Élie Marie



Matricule 1914/331

Taille 1 m 71

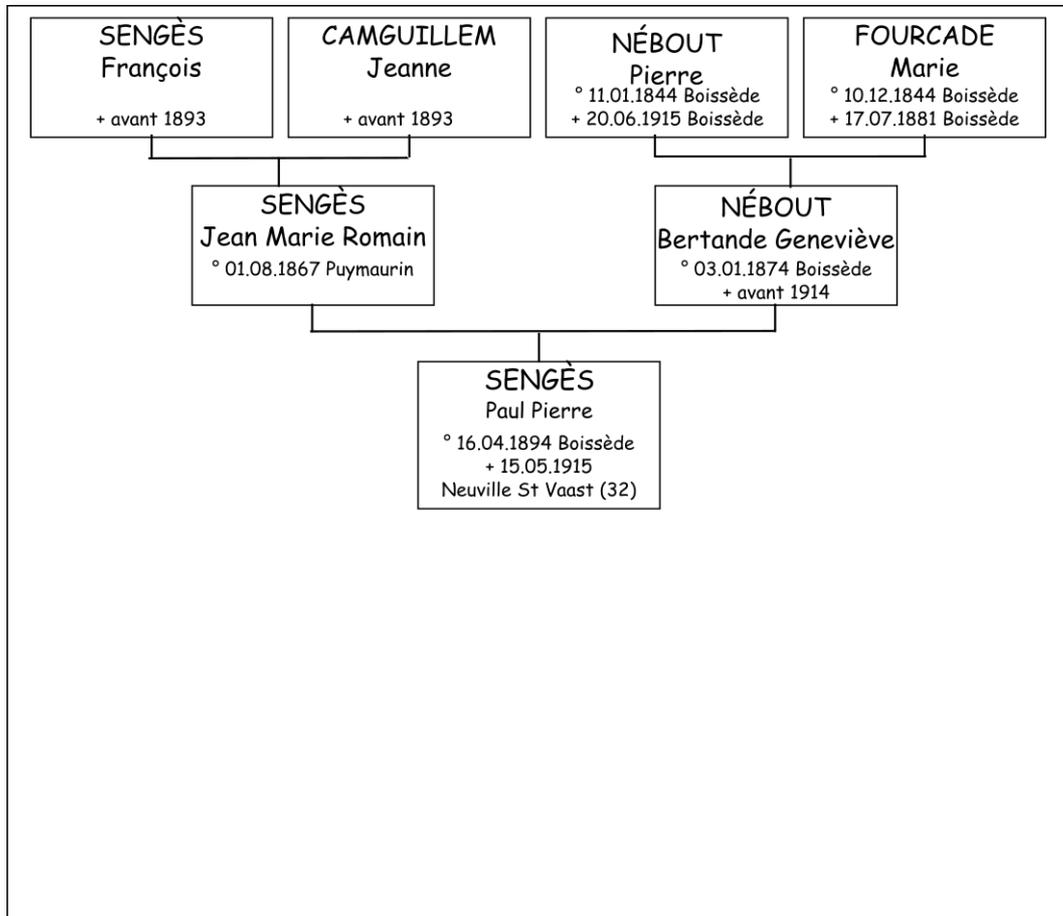
Incorporé a/c du 1er septembre 1914 au 143e RI de Carcassonne.

Disparu le 14 décembre 1914 à Wytschaète (Belgique).

Décès fixé au 14 décembre 1914 par jugement déclaratif rendu le 20 mai 1920 par le tribunal de St Gaudens.

## Soldats figurant sur un autre Monument

### SENGÈS Paul Pierre



Matricule 1914/334

Taille 1 m 75

Incorporé a/c du 11 septembre 1914 au 2e RA de Montagne à Nice.

Passé au 38e RA de Campagne le 13 octobre 1914.

Passé au 58e RI le 15 octobre 1914.

Passé au 158e RI le 2 janvier 1915.

Décédé le 15 mai 1915 à Neuville St Vaast (62), tué à l'ennemi.

## ESSAI DE CONCLUSION

Il faut savoir arrêter une recherche même si elle est incomplète. Il y aura toujours quelque chose à grappiller ici ou là et, pour un esprit curieux comme le mien, de nouveaux axes se font jour sans cesse. Aussi, il faut savoir prendre la décision de mettre fin à l'œuvre lorsque sa consistance est suffisante.

Une fois de plus, les vies de ces jeunes hommes me confortent dans mon agacement envers cette véritable boucherie qu'a été la Première Guerre Mondiale. La doctrine de l'offensive à outrance chère à l'état-major de l'époque a transformé ces paysans en pions que l'on pouvait déplacer à volonté, souvent pour les amener à la mort.

J'en veux pour exemple le cas du soldat de la page ci-contre, Paul Sengès. Incorporé à Nice, dans l'artillerie de montagne où il aurait pu faire une guerre tranquille même si fatigante en s'occupant des mulets chargés du transport des canons, il passe rapidement à l'artillerie de campagne pour se retrouver dans l'infanterie et aller chercher la mort dans le Pas-de-Calais. Il était indispensable de remplacer les hommes tombés dans les combats inutiles menés en Lorraine ou dans les Ardennes. Il n'est pas le seul dans ce cas.

Deux choses me sont apparues en collationnant ces registres matricules :

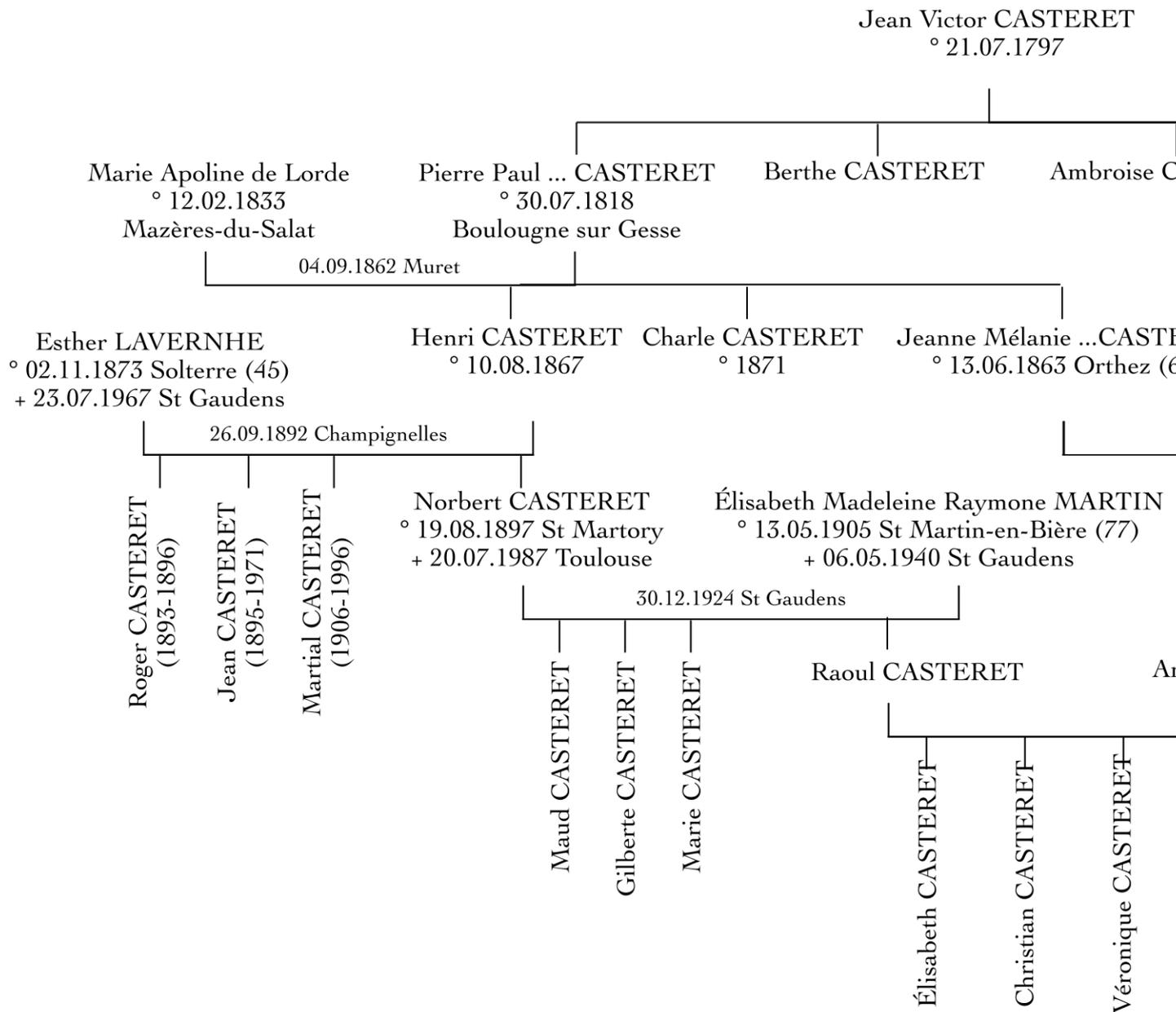
- L'inconstance des différentes commissions de réforme qui déclarent inaptes ou bons pour le service auxiliaire des hommes qui sont rapidement reclassés dans le service actif. À noter d'autre part les arguties utilisées par ces commissions pour refuser l'accès à des pensions d'invalidité.
- Le nombre important de jeunes en mauvais état de santé lors de leur passage au conseil de révision. À croire que l'instituteur qui a rédigé la monographie du village et qui y qualifie la commune de très salubre, n'a pas tout dit. Mais on peut aussi avoir affaire à des tirs-au-flanc qui tentent d'échapper au service militaire. Toujours est-il que le nombre de réformés définitifs n'est pas important.

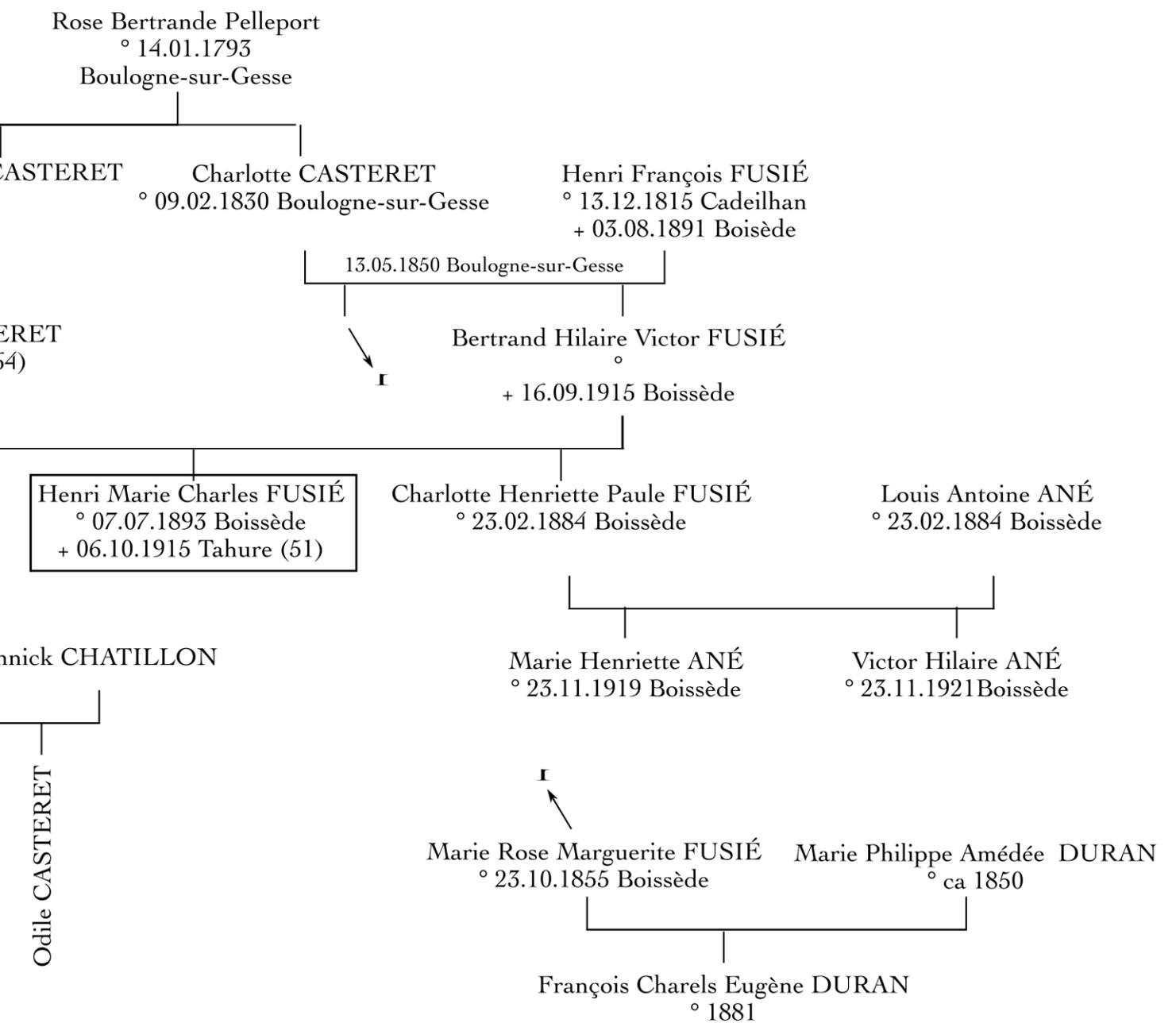
La carte de la page 14 permet de voir que la vie se déroule dans les 10 à 15 kilomètres entourant Boissède. On retrouve là un schéma classique du Savès de cette fin de XIXe siècle.

Comme je l'ai dit, je suis conscient qu'il y a d'autres choses à découvrir sur Boissède et ses habitants. Je laisse le flambeau à un érudit local qui voudrait le reprendre.

# ANNEXE

En 2004, paraissait dans la Revue de Comminges un article de Sœur Marie CASTERET, la plus jeune fille de Norbert CASTERET le spéléologue bien connu. Il présentait les lettres écrites par Henry FUSIÉ à son père, sa mère et sa sœur Charlotte. Illustré de photographies tirées de la collection de la famille CASTERET, cet article apporte bien des compléments à ma modeste étude. On y découvre, alors, des liens de parenté entre les FUSIÉ, les CASTERET et même les ANÉ. C'est ce que tente de représenter le diagramme ci-dessous.





# LIVRE D'OR DES ENFANTS DE BOISSÈDE

Chris Humbert

## TABLE

Boissède.....	p.3
Les enfants de Boissède.....	p. 26
Le Monument aux morts.....	p.29
Soldats nés à Boissède.....	p. 30
Soldats non nés à Boissède.....	p. 34
Soldats figurant sur un autre monument.....	p.36
Essai de conclusion.....	p. 37
Annexe.....	p. 38